

Annuaire suisse de politique de développement

| 2004 |

Faits et statistiques



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 23 N° 1 |

Table des matières

Introduction	XIII
1^{re} partie : Faits	1
<hr/>	
1. Politique extérieure	
<hr/>	
1.1. La Suisse et l'ONU	3
□ <i>Bilan du Conseil fédéral après l'adhésion à l'ONU</i>	
□ <i>L'adhésion à l'ONU vue par la société civile et par la population</i>	
□ <i>La 58^e Assemblée générale de l'ONU</i>	
□ <i>Contributions de la Suisse au système des Nations unies</i>	
□ <i>Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information</i>	
1.2. La politique de la Suisse concernant l'Irak	7
□ <i>Inspection de l'armement et désarmement</i>	
□ <i>La guerre contre l'Irak</i>	
□ <i>Occupation et reconstruction</i>	
1.3. Autres activités en politique étrangère	10
□ <i>Initiative de Genève : un projet de paix pour le Proche-Orient</i>	
□ <i>Relations au niveau européen</i>	
<hr/>	
2. Coopération avec les pays en développement	
<hr/>	
2.1. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	14
□ <i>APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD)</i>	
□ <i>APD fournie par la Suisse</i>	
□ <i>Programme d'allègement budgétaire 2003</i>	
2.2. Coopération au développement de la Suisse en 2002	18
□ <i>La Direction du développement et de la coopération (DDC)</i> □ <i>et la division « Coopération économique au développement » du seco</i>	
2.3. Coopération technique et aide financière de la DDC en faveur des pays du Sud	20
2.3.1 Nouveau Message sur la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)	21
□ <i>Points forts du message</i>	
□ <i>Ouverture d'un nouveau crédit-cadre (2004-2007)</i>	
□ <i>La coopération bilatérale au développement</i>	
□ <i>La coopération multilatérale au développement</i>	
□ <i>Débats parlementaires</i>	
2.3.2 Thèmes prioritaires de la DDC et documents stratégiques parus en 2003	27
□ <i>Bonne gouvernance</i>	
□ <i>Accès aux technologies de l'information</i>	
□ <i>Développement social</i>	
□ <i>Environnement</i>	

□ Culture	
□ Prévention et résolution des conflits	
□ Revenus et emplois	
2.4. Mesures de politique économique et commerciale du seco	30
2.4.1 Nouveau Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (2003-2008)	30
□ Utilisation des crédits et évaluation du 5 ^e crédit-cadre (1996-2002)	
□ Evaluation générale du 5 ^e crédit-cadre	
□ Débats parlementaires	
□ Réactions au 6 ^e crédit-cadre du seco	
2.4.2 Les principales nouveautés du message du 20 novembre 2002	35
□ La Stratégie post-Doha pour la coopération commerciale de la Suisse	
□ Participations du seco dans des intermédiaires financiers visant à améliorer le financement des entreprises privées	
□ La promotion des partenariats entre les secteurs public et privé (« public-private Partnership » – PPP)	
□ Le renforcement du secteur financier	
□ L'aide budgétaire	

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI

3.1. Cadre général	41
3.2. Dépenses 2002	43
□ Europe centrale et Etats baltes	
□ Europe du Sud-Est	
□ Communauté des Etats indépendants	
3.3. Analyse et bilan de la coopération	46
□ Analyse du processus de transition	
□ Evaluation des programmes communs du seco et de la DDC	
3.4. Conférence annuelle 2003	50

4. Aide humanitaire

4.1. Versements d'aide humanitaire en 2002	52
□ Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2002	
4.2. Engagement humanitaire de la Suisse envers l'Irak	53
□ Rencontre internationale humanitaire sur l'Irak, Genève	
□ Actions humanitaires suisses en Irak	
4.3. Engagement humanitaire multilatéral de la Suisse	55
4.4. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	56
□ Conférence internationale sur les personnes portées disparues organisée par le CICR en février 2003	
□ 28 ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	

5. Politique économique extérieure	
5.1. Grands axes de la politique économique extérieure	61
□ <i>Rapport sur la politique économique extérieure</i>	
□ <i>Relations Suisse-Union européenne</i>	
□ <i>Promotion des exportations</i>	
5.2. Accords économiques internationaux	66
□ <i>Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers</i>	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
□ <i>Grandes lignes du fonctionnement de la GRE</i>	
□ <i>Financement de la GRE</i>	
□ <i>Projet de révision de la loi sur la GRE</i>	
□ <i>Nouvelles garanties accordées en 2002</i>	
□ <i>Total des engagements de la GRE</i>	
□ <i>Normes sociales et environnementales</i>	
5.4. Contrôle des exportations	75
5.5. Sanctions et embargos	77
□ <i>Commerce des diamants bruts</i>	
6. Le commerce mondial	
6.1. Evolution des relations commerciales	82
□ <i>Commerce mondial des marchandises par région</i>	
□ <i>Place des pays en développement dans le commerce mondial</i>	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	83
□ <i>Enjeux et résultats de la Conférence ministérielle de Cancún</i>	
□ <i>Thèmes de négociation</i>	
□ <i>Réactions suite à l'échec de Cancún</i>	
□ <i>Nouvelles accessions à l'OMC</i>	
6.3. Initiative en faveur du coton	96
□ <i>Production et commerce mondiaux de coton</i>	
□ <i>Présentation de l'initiative en faveur du coton</i>	
□ <i>Originalité de la demande</i>	
□ <i>Position des pays membres de l'OMC</i>	
□ <i>Résultat de la démarche à Cancún</i>	
7. Relations financières internationales	
7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	105
□ <i>Flux financiers privés</i>	
□ <i>Financement public du développement</i>	
□ <i>Transferts des migrants</i>	
□ <i>Exportations de capitaux des pays en développement</i>	
□ <i>Facilité financière internationale</i>	
7.2. Investissements internationaux	109
□ <i>Rapport 2003 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde</i>	
□ <i>Investissements directs de la Suisse</i>	

7.3. Endettement extérieur	112
□ <i>Tendances</i>	
□ <i>L'initiative PPTE</i>	
□ <i>Dettes publiques</i>	
□ <i>Réaménagement de dettes publiques</i>	
□ <i>Dettes commerciales</i>	
□ <i>Autres mesures de désendettement prises par la Suisse</i>	
7.4. Institutions financières internationales	117
7.4.1 Les institutions de Bretton Woods (IBW) dans le contexte international	117
□ <i>Le nouveau partenariat pour le développement</i>	
□ <i>Accorder davantage de poids aux pays en développement dans le cadre des IBW</i>	
□ <i>Le DSRP – un principe qui s'impose peu à peu</i>	
□ <i>Commerce et développement</i>	
□ <i>Rapport au Parlement sur le rôle de la Suisse au sein des IBW</i>	
7.4.2 Fonds monétaire international (FMI)	120
□ <i>Volume de crédits toujours élevé</i>	
□ <i>Surveillance et prévention de crises</i>	
□ <i>Améliorer la réglementation pour surmonter les crises</i>	
□ <i>Le Bureau d'évaluation indépendant</i>	
□ <i>Autres activités de la Suisse au sein du FMI</i>	
7.4.3 Banque mondiale	124
□ <i>Activité financière</i>	
□ <i>Stratégie et actions de la Banque mondiale</i>	
□ <i>Coopération bilatérale entre la Suisse et la Banque mondiale</i>	
7.4.4 Les sessions des institutions de Bretton Woods	126
<hr/>	
8. Place financière suisse	
<hr/>	
8.1. Secret bancaire et évasion fiscale	131
□ <i>Accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'Union européenne</i>	
□ <i>Place financière suisse et secret bancaire</i>	
□ <i>Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale</i>	
8.2. Obligation de diligence liée à l'acceptation de fonds	135
8.3. Lutte contre le blanchiment	135
□ <i>Nouvelle Ordonnance de la Commission fédérale des banques sur le blanchiment de capitaux</i>	
□ <i>Rapport annuel 2002 du MROS</i>	
□ <i>Travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)</i>	
8.4. Lutte contre la criminalité	140
8.5. Lutte contre la corruption	141
□ <i>Nouvelle Convention des Nations unies de lutte contre la corruption</i>	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase I, Genève, 10-12 décembre 2003	147
□ <i>Les dernières étapes du processus préparatoire</i>	

<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Les documents adoptés par les Etats</i> ❑ <i>Le bilan officiel : évaluation positive et satisfecit des organisateurs</i> ❑ <i>Le bilan critique des acteurs non étatiques</i> ❑ <i>De Genève à Tunis</i> 	
9.2. UNESCO Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	159
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Les origines</i> ❑ <i>Crise et réformes</i> ❑ <i>Mandat de l'UNESCO</i> ❑ <i>Structure de l'UNESCO</i> ❑ <i>Financement de l'UNESCO</i> ❑ <i>La Suisse et l'UNESCO</i> ❑ <i>32^e Conférence générale de l'UNESCO</i> ❑ <i>Projet de convention internationale concernant la diversité culturelle</i> ❑ <i>Election de la Suisse au Conseil exécutif de l'UNESCO</i> ❑ <i>Position de la Suisse</i> ❑ <i>Retour des Etats-Unis à l'UNESCO</i> 	
9.3. Conférences internationales	166
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Conférence internationale du travail</i> ❑ <i>Assemblée mondiale de la santé à l'OMS</i> 	
9.4. Politique des droits de l'homme	168
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Cour pénale internationale</i> ❑ <i>Session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies</i> ❑ <i>Conventions internationales</i> ❑ <i>La Suisse et le dialogue sur les droits de l'homme</i> ❑ <i>Commission fédérale des droits de l'homme</i> 	

10. Environnement et développement

10.1. Développement durable en Suisse	175
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Mesure du développement durable</i> ❑ <i>Objectifs des organisations écologistes en matière de développement durable</i> 	
10.2. Suivi de Johannesburg	178
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Commission des Nations unies pour le développement durable</i> ❑ <i>Encouragement de modes de production et de consommation durables</i> 	
10.3. Mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques	179
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Ratification du Protocole de Kyoto</i> ❑ <i>9^e Conférence des parties à Milan</i> ❑ <i>Politique climatique de la Suisse</i> 	
10.4. Année mondiale de l'eau 2003	184
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>3^e Forum mondial de l'eau, mars 2003</i> ❑ <i>Rapport « Les actions pour l'eau dans le monde »</i> ❑ <i>Forum alternatif de l'eau, Florence</i> ❑ <i>Les actions menées au niveau suisse</i> 	
10.5. Autres événements liés à la politique environnementale	189
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Commerce et utilisation de substances et déchets toxiques</i> ❑ <i>Protection de la couche d'ozone</i> ❑ <i>Convention sur la biodiversité et Protocole de Cartagena</i> ❑ <i>Convention sur la lutte contre la désertification</i> ❑ <i>Stratégie environnementale pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale</i> 	

11. Politique de paix et politique de sécurité	
11.1. Projet de loi et crédits-cadres ayant trait à la politique de paix	196
❑ <i>Loi fédérale et crédit-cadre concernant des mesures de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme</i>	
❑ <i>Crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS</i>	
11.2. Principales activités relevant de la politique de paix	197
❑ <i>Processus de paix laborieux au Sri Lanka</i>	
❑ <i>Echec des efforts de paix dans la province d'Aceh, en Indonésie</i>	
❑ <i>Le système FAST</i>	
11.3. Sécurité humaine	200
❑ <i>Sécurité humaine – Une notion nouvelle</i>	
❑ <i>La sécurité humaine dans la politique étrangère de la Suisse</i>	
❑ <i>Réseau de la sécurité humaine</i>	
❑ <i>Armes légères</i>	
❑ <i>Mines antipersonnel</i>	
11.4. Désarmement chimique	205
11.5. Armée XXI: éléments de la politique de paix et de sécurité	206
12. Politique d'asile et questions migratoires	
12.1. Politique d'asile	209
❑ <i>Demandes d'asile déposées</i>	
❑ <i>Octroi de l'asile</i>	
❑ <i>Décisions fédérales en matière d'asile</i>	
❑ <i>Mesures de politique sociale</i>	
❑ <i>Politique extérieure en matière de migration</i>	
❑ <i>La politique d'information de l'ODR</i>	
12.2. Politique de migration	218
❑ <i>Bilan de la libre circulation avec l'UE</i>	
❑ <i>L'élargissement de l'UE à l'Est</i>	
❑ <i>Les sans-papiers: un dossier en suspens</i>	
12.3. Politique d'intégration	219
❑ <i>Ordonnance d'intégration</i>	
❑ <i>Naturalisations: le Conseil des Etats et le Tribunal fédéral se prononcent</i>	
❑ <i>Droits politiques: des pas hésitants</i>	
13. Législation du commerce de l'art en Suisse	
❑ <i>Quelques données chiffrées</i>	225
❑ <i>La Suisse et le marché de l'art</i>	
❑ <i>Conventions internationales relatives au commerce de biens culturels</i>	
❑ <i>La convention de l'UNESCO de 1970</i>	
❑ <i>Un long processus législatif</i>	
❑ <i>Message du Conseil fédéral</i>	
❑ <i>Débat aux Chambres</i>	
❑ <i>Pillage des biens culturels en Irak – position de la Suisse</i>	

2^e partie: Statistiques 235

Introduction 237

1. Commerce

Commentaire 241

1.1. Structure géographique du commerce extérieur de la Suisse 244

- *Principaux courants commerciaux: importations, exportations, solde de la balance commerciale*
- *Commerce avec le tiers-monde: importations, exportations, solde de la balance commerciale*
- *Principaux fournisseurs et clients de la Suisse*
- *Evolution du commerce avec quelques pays partenaires commerciaux*

1.2. Composition des échanges de la Suisse avec le tiers-monde 251

- *Ensemble des pays du tiers-monde*
- *Ensemble du monde*
- *Principaux exportateurs de pétrole*
- *Principaux exportateurs d'articles manufacturés*
- *Autres pays du tiers-monde*
- *Pays les moins avancés (PMA)*

1.3. Origine et destination des marchandises échangées entre la Suisse et le tiers-monde, par catégories 254

- *Matières premières et demi-produits*
- *Produits énergétiques*
- *Biens d'équipement*
- *Biens de consommation*
- *Métaux précieux et pierres gemmes*
- *Objets d'art et antiquités*

2. Flux financiers

Commentaire 261

2.1. Aperçu général des flux financiers destinés aux pays en développement 265

- *Flux nets en provenance de la Suisse*
- *Flux nets en provenance des pays membres du CAD*

2.2. Relations entre le revenu national brut, les flux nets de capitaux privés et l'aide publique au développement 267

- *Comparaisons entre les pays membres du CAD*

2.3. Aperçu des relations financières avec le monde 268

- *Emprunts de débiteurs étrangers*
- *Avoirs et engagements à l'étranger des banques établies en Suisse*

2.4. Investissements directs suisses à l'étranger 274

- *Répartition géographique des flux et stocks d'investissements par année*
- *Effectif du personnel en fin d'année*

<hr/>	
3. Aide publique au développement	
<hr/>	
Commentaire	281
3.1. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée versée par la Suisse	286
□ Aide publique au développement APD pour les pays en développement	
□ Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés	
□ Dons des organismes privés bénévoles	
3.2. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée versée par les pays du CAD	288
□ Aide publique au développement pour les pays en développement	
□ Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés	
□ Dons des organismes privés bénévoles	
3.3. Aide publique et privée en Suisse aux pays en développement et aux pays en transition	289
3.4. Aide publique au développement	291
□ Les vingt premiers pays destinataires	
3.5. Contributions multilatérales d'aide publique au développement et d'aide publique, par organisation	292
3.6. Contributions cantonales destinées aux pays en développement et aux pays en transition	294
3.7. Contributions communales destinées aux pays en développement et aux pays en transition	296
3.8. Aide privée des ONG, projets financés par les fonds privés	298
3.9. Aide privée des ONG, projets financés par les fonds privés des ONG sans les contributions publiques des canton/communes et de la Confédération	299
<hr/>	
4. Relations de la Suisse avec les pays en développement et en transition	287
<hr/>	
4.1. Synthèse des relations de la Suisse avec les pays en développement et les pays en transition	301
4.2. Relations avec les pays en développement	302
4.3. Relations avec les pays en transition	306
<hr/>	
5. APPENDICE	
<hr/>	
5.1. Taux de change et remarques	307
5.2. Composition des groupes de pays	307
□ Statistique du commerce international	
□ Statistiques des flux financiers et de l'aide publique de développement	
5.3. Principales sources	310
Index	311
Abréviations	329
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	335

2. Coopération avec les pays en développement*

CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, de nouvelles perspectives pour les politiques de développement et de coopération ont été définies sur le plan international, qui vont profondément influencer le travail de agences de coopération. En 2000, la Déclaration du millénaire et les objectifs pour le développement adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies ont donné à la communauté internationale un cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté. En 2001, la Conférence ministérielle de l'OMC a adopté l'Agenda pour le développement de Doha, précisant l'orientation, en faveur du développement, que devraient prendre les négociations commerciales internationales. L'année 2002 a été marquée par le Consensus de Monterrey (plan d'action pour le financement du développement) et le Plan d'action de Johannesburg en faveur du développement durable, préconisant justice sociale, efficacité économique et préservation de l'environnement.

Ce nouveau cadre de référence international pour la coopération au développement va fortement marquer le travail des agences de coopération de la Suisse : la Direction du développement et de la coopération (DDC) et la division « Coopération économique au développement » du seco. Ces nouvelles approches transparaissent dans les objectifs de travail présentés en 2003 par le Conseil fédéral. Deux messages ont été soumis au Parlement. Le premier, en novembre 2002, concerne les mesures du seco (mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement); le second, en mai 2003, est relatif aux activités de la DDC (coopération technique et aide financière en faveur des pays en développement). Ces messages, largement présentés dans le présent chapitre, dressent un bilan des activités menées durant les quatre ou cinq années précédentes et exposent les objectifs stratégiques pour les années à venir. Ils sont accompagnés d'une demande de crédit au Parlement pour la poursuite des activités de coopération au développement de la Suisse.

En 2003, les Chambres fédérales ont traités de ces deux messages et des demandes de crédit qui les accompagnaient, dans un lourd climat de restrictions budgétaires. Si la proposition du Conseil fédéral d'une demande de crédit de 970 millions de francs pour les mesures économiques et commerciales (2003-2008) a été acceptée par les Chambres, il n'en fut pas de même pour la seconde. Après de vifs débats, le Parlement a diminué de 200 millions la proposition d'un crédit-cadre de 4,4 milliards pour les mesures de coopération technique et d'aide financière (2004-2008).

* Par Catherine Schümperli Younossian, chargée de recherche à l'iuéd.

2.1. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse

□ APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD)

Les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont accru leur aide publique au développement en faveur des pays en développement de 4,9 % en termes réels, compte tenu de l'inflation, entre 2001 et 2002. L'APD s'est chiffrée à 58,2 milliards de dollars, soit 0,23 % de leur revenu national brut (RNB), affichant ainsi un début de reprise par rapport au seuil le plus bas jamais atteint précédemment de 0,22 % du RNB, auquel elle stagnait depuis deux ans. A la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en mars 2002, les pays donateurs se sont engagés à augmenter leur aide publique au développement (APD) en faveur des pays en développement. D'après les estimations de l'OCDE, si ces promesses se concrétisent, il devrait en résulter une progression de 31 % de l'APD en termes réels (soit environ 16 milliards de dollars), qui porterait le rapport APD/RNB à 0,26 % d'ici 2006¹.

📖 **Annuaire 2003**, n° 1, « Conférence internationale sur le financement de Monterrey » (pp. 119-121).

Aide publique au développement (APD) et aide publique (AP)

L'aide publique au développement (APD) est définie par l'OCDE comme l'ensemble des flux financiers qui proviennent d'organismes publics (Confédération, cantons et communes), accordés à des conditions de faveur (dons ou prêts à taux bonifiés) et qui ont pour but essentiel le développement économique et social des pays destinataires. Ils sont destinés à des pays ou territoires figurant dans la liste établie par l'OCDE. Cette liste comprend 152 pays et territoires classés sous l'appellation « en développement », dont, en Europe, tous les pays de l'ex-Yougoslavie, l'Albanie, la Moldova et Malte.

L'aide publique (AP) répond aux quatre mêmes critères que l'APD, mais elle est destinée aux pays dits en transition, soit 12 pays d'Europe centrale et orientale et 23 pays en développement plus avancés.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, voir la liste complète des pays bénéficiant de l'APD ou de l'AP à la fin de cet ouvrage.

Les pays membres du CAD sont à l'origine d'au moins 95 % des versements mondiaux d'APD. Les Etats-Unis demeurent le donneur le plus important au monde par le volume de leur aide ; viennent ensuite le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Tableau 2: APD de l'ensemble des pays du CAD, 1994-2002

APD nette du CAD	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Milliards de dollars	59.2	58.9	55.4	48.3	51.9	56.4	53.7	52.3	58.2
Performance moyenne des pays du CAD (% APD/RNB) ^a	0.45	0.41	0.39	0.38	0.39	0.39	0.39	0.39	0.41
APD des pays du CAD (% du RNB) ^b	0.29	0.27	0.25	0.22	0.23	0.24	0.22	0.22	0.23

Sources : CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport annuel 2002*, Les Dossiers du CAD, vol. 4, n° 1, Paris, 2003 ; CAD (OCDE), communiqué de presse, 28 janvier 2004.

^a Moyenne obtenue par l'addition des rapports APD/RNB pour chaque pays membre du CAD.

^b Somme des APD de tous les pays membres du CAD, divisée par le RNB moyen des pays du CAD.

¹ CAD (OCDE), *Les pays de l'OCDE membres du CAD amorcent un redressement de leurs APD*, communiqué de presse, 22 avril 2003.

Sur les 22 pays membres du CAD, 12 ont fait état d'un accroissement de leur APD en termes réels, et pour 9² d'entre eux d'un accroissement supérieur à 10%. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède sont néanmoins toujours les seuls pays à atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB préconisé par les Nations unies pour l'APD. Trois autres pays se sont fixé une date précise pour atteindre cet objectif: la Belgique en 2010, l'Irlande en 2007 et la France en 2012 en passant par un objectif intermédiaire de 0,5 % en 2007.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, partie « Statistiques », chap. 3, graphiques et tableaux consacrés à l'évolution de l'APD des pays du CAD.

☐ APD fournie par la Suisse

En 2002, l'APD de la Suisse a atteint 1461,6 millions de francs, soit 0,32 % du RNB.

Tableau 3: Aide publique de la Suisse aux pays en développement, 2002
(en millions de francs)

	2002			2001
	APD bilatérale	APD multilatérale	Total APD	Total APD
Confédération	1 165,1	271,5	1 436,6	1 533,8
Direction du développement et de la coopération (DDC)	846.9	202.3	1 049,2	1 175,4
<i>Aide humanitaire</i>	481.7	30.0	267.5	250.4
<i>Coopération au développement</i>	542.8	172.3	654.0	860.1
<i>Coopération avec l'Est et la CEI</i>	66.6	–	66.6	64.9
<i>Contributions des programmes aux ONG suisses</i>	61.1	–	61.1	
Secrétariat d'État à l'économie (seco)	216.3	14.7	231.0	175.0
<i>Coopération au développement</i>	146.3	14.7	161.0	119.5
<i>Coopération avec l'Est et la CEI</i>	70.0	–	70.0	55.5
Office fédéral des réfugiés (assistance aux réfugiés, part comptabilisée dans l'APD)	60.4	–	60.4	73.7
Département fédéral des affaires étrangères	23.5	11.4	34.9	30.9
<i>Action en faveur du maintien de la paix</i>	23.0	–	23.0	19.8
<i>Contributions multilatérales et autres actions</i>	0.5	11.4	11.9	11.1
Administration fédérale des finances	5.1	15.9	21.0	15.7
<i>Aide aux pays affectés par la crise du Golfe</i>	5.1	–	5.1	–
<i>Contribution au FMI</i>	–	15.9	15.9	15.6
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (contribution au FEM et autres organisations)	2.6	16.8	19.4	18.6
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (actions de secours aux réfugiés du Kosovo)	0.5	–	0.5	0.3
Office fédéral de la santé publique	0.5	6.9	7.4	7.3
Office fédéral de l'agriculture (contributions à la FAO)	0.6	3.3	3.9	3.7
Office fédéral de l'éducation et de la science (bourses à des étudiants étrangers en Suisse)	4.2	–	4.2	3.3
Confédération – divers	4.5	0.2	4.7	6.9
Cantons et communes	25.0	–	25.0	22.5
Total aide publique au développement	1 190,2	271,5	1 461,6	1 533,2

Source: DDC, *Aide de la Suisse aux pays en développement et aux pays en transition. Statistiques 2002*, Berne, à paraître au printemps 2004.

² Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège.

Par rapport à 2001 (1533 millions de francs), l'APD n'a subi qu'une légère diminution en chiffres absolus. L'APD comprend l'ensemble des flux financiers qui proviennent de la Confédération – Direction du développement et de la coopération (DDC), Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) et divers autres offices fédéraux – ainsi que ceux des cantons et des communes destinés aux pays en développement et figurant dans la liste établie par le CAD. L'aide publique au développement de la Confédération se monte à 1165 millions de francs, dont 72,7 % (847 millions de francs) sont gérés par la DDC et 18,5 % (216 millions de francs) par le seco. Le reste, environ 8,8 %, soit 102 millions de francs, est distribué par divers offices fédéraux (tableau 3). L'aide bilatérale a atteint 1190 millions (1087 millions en 2001) et l'APD multilatérale 271 millions (444 millions en 2001). L'importante diminution de l'aide multilatérale s'explique par un retard pris dans la finalisation de la 13^e reconstitution des ressources de l'Association internationale du développement (AID); la contribution interviendra de fait en 2003 plutôt qu'un 2002³.

L'aide publique de la Suisse aux pays en transition est stable; elle s'est élevée à 102,7 millions de francs, en légère diminution par rapport à 2001 (-3% environ).

Tableau 4: Aide publique de la Suisse aux pays en transition, 2002
(en millions de francs)

	2002		2001	
	AP bilatérale	AP multilatérale	Total AP	Total AP
Confédération	86.3	13.4	99.7	104.2
Direction du développement et de la coopération (DDC)	66.2	–	66.2	45.8
Aide humanitaire	32.8	–	32.8	9.4
Coopération au développement	1.5	–	1.5	1.6
Coopération avec l'Est et la CEI	31.9	–	31.9	34.7
Contributions des programmes aux ONG suisses	1.0	–	1.0	0.8
Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	18.2	9.9	28.1	53.0
Coopération au développement	0.2	–	0.2	0.0
Coopération avec l'Est et la CEI	18.0	9.9	28.0	53.0
Département fédéral des affaires étrangères (action en faveur du maintien de la paix)	0.2	–	0.2	0.5
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (contribution au FEM et autres organisations)	–	3.5	3.5	3.5
Office fédéral de l'éducation et de la science (bourses à des étudiants étrangers en Suisse)	1.7	–	1.7	1.4
Cantons et communes	3.0	–	–	1.8
Total Aide publique au développement	89.3	13.4	102.7	106.0

Source: DDC, *Aide de la Suisse aux pays en développement et aux pays en transition. Statistique 2002*, Berne, à paraître au printemps 2004.

□ Programme d'allégement budgétaire 2003

En juin 2003, le Conseil fédéral a adopté le *Message concernant le programme d'allégement 2003 du budget de la Confédération (PAB 03)*⁴, qui constitue le volet central de la stratégie d'assainissement des finances fédérales pour les années à venir. La mise en œuvre des mesures contenues dans le message

³ DDC, seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2002*, Berne, 2003.

⁴ Conseil fédéral, *Message concernant le programme d'allégement 2003 du budget de la Confédération (PAB 03)* du 2 juillet 2003 (FF 2003 5091).

devrait permettre une amélioration de près de 3,3 milliards en 2006 par rapport au plan financier précédent (adopté en septembre 2002). Ce montant résulte à raison de 85 % de mesures touchant les dépenses concernant essentiellement les six principaux domaines de la Confédération: prévoyance sociale, trafic, défense nationale, agriculture, formation et recherche, et relations avec l'étranger. La mise en œuvre de cette stratégie de réduction par étape se traduit par un étalement dans le temps du programme d'allègement budgétaire. Un effet préliminaire de 800 millions est prévu pour 2004. L'ampleur de l'effet en matière de dépenses doit ensuite s'accroître continuellement et passer de plus de 1,8 milliard en 2005 à 2,8 milliards à partir de 2006.

Programme d'allègement touchant les relations avec l'étranger

Un des domaines visés par le programme d'allègement concerne le groupe de tâches relevant des relations avec l'étranger. L'aide au développement, qui représente 60 % des dépenses totales dans ce domaine, est particulièrement visée. Le Message précise que « dans les autres secteurs de ce groupe de tâches, une grande partie des dépenses est liée à des obligations internationales et aux frais d'exploitation des représentations suisses à l'étranger. La marge de manœuvre pour réaliser des économies dans ces autres secteurs est donc limitée »⁵.

L'aide au développement se retrouve donc au centre des réductions budgétaires des mesures touchant aux relations avec l'étranger. En guise d'introduction, le message relève la progression, par rapport au budget 2003, de 5 % (cf. plan financier de 2002); les dépenses de prestations de l'APD accusent l'un des taux de croissance les plus élevés par rapport aux autres groupes de tâches de la Confédération. Mais il reconnaît que cette croissance est nécessaire pour atteindre l'objectif que s'est donné le Conseil fédéral dans son *Rapport sur la politique extérieure 2000*, à savoir relever le niveau de l'APD de manière à ce qu'elle atteigne, d'ici à la fin de la décennie, 0,4 % du PNB. Ainsi, dans le cadre du programme d'allègement 2003, il est proposé de réduire le volume des crédits au titre de l'APD, par rapport au plan financier de septembre 2002, comme il est exposé dans le tableau 5.

Tableau 5: Coupes budgétaires prévues par le message du PAB 2003, 2004-2006 (en millions de francs)

	2004	2005	2006
DDC	-49	-98	-134
seco	-8	-27	-31
Total	-57	-125	-165

Source: Message concernant le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération (PAB 03) du 2 juillet 2003 (FF 2003 5091), p. 5128.

Toujours selon le Conseil fédéral, grâce à ces réductions, le volume des crédits de l'APD évoluera au même rythme que le taux de croissance nominal du PNB durant la période 2004-2006; la croissance moyenne de l'APD s'établira dès lors à 3,0 % durant les années 2003 à 2006. Et le Conseil fédéral de préciser que l'objectif d'atteindre 0,4 % du PNB est toutefois maintenu. Les conséquences de ces réductions de crédits toucheront l'ensemble des programmes de l'APD, à

⁵ *Ibid.*, p. 5129.

savoir la coopération bilatérale au développement avec le Sud, l'aide multilatérale ainsi que l'aide humanitaire⁶.

Le programme d'allégement budgétaire a fait l'objet de nombreuses séances lors des sessions d'automne et d'hiver 2003 du Parlement fédéral. Selon les budgets de la DDC et du seco, les coupes budgétaires sont plus importantes que celles prévues initialement.

**Tableau 6: Diminutions budgétaires de la DDC et du seco, 2004-2006
(en millions de francs)**

	2004	2005	2006
DDC	-64	-104	-140
seco	-13	-37	-46
Total	-77	-141	-186

Sources: DDC et seco, janvier 2004.

Différents groupes de pression sont intervenus pendant l'année 2003 sur cette question. En avril 2003, economiesuisse a publié un dossier spécial sur le contrôle des dépenses de l'Etat consacré spécifiquement aux coûts des relations avec l'étranger⁷. Dossier dans lequel l'association économique attaque vivement les dépenses de la Confédération au titre de l'APD, relevant que les dépenses dévolues aux affaires étrangères sont celles qui ont le plus fortement augmenté (5,9% en 2000). Et de poursuivre que «la Suisse n'a pas à rougir de ses prestations d'aide au développement en comparaison internationale, ni sur le plan quantitatif, ni sur le plan qualitatif». En guise de conclusion, economiesuisse propose de «renoncer à un lien rigide avec un pourcentage du PNB. D'une part ce lien réduit la marge de manœuvre permettant de fixer des priorités, d'autre part l'aide financière publique ne constitue qu'un élément parmi d'autres pour appuyer le processus de développement». Du côté des œuvres d'entraide, peu de réactions, publiques en tout cas. A signaler cependant l'organisation d'une conférence de presse, sous forme d'un cri d'alarme, de la Fédération genevoise de coopération (FGC) en septembre 2003. Dans un document⁸ publié à cette occasion, la fédération estime que «la coopération au développement constitue, au-delà d'un geste de solidarité urgent, un outil de construction de la "sécurité humaine globale"» et appelle à un relèvement de l'APD «à Genève, comme à Berne».

2.2. Coopération au développement de la Suisse en 2002

La responsabilité de la conception et de la réalisation de la politique d'aide au développement de la Confédération est partagée par deux offices qui dépendent de deux départements fédéraux distincts: la Direction du développement et de la coopération (DDC) – Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) – et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) – Département fédéral de l'économie (DFE). C'est sous la responsabilité conjointe des deux offices

⁶ *Ibid.*, p. 5128.

⁷ economiesuisse, «Dépenses publiques. Relations extérieures: des dépenses en expansion», *dossier-politique*, 22 avril 2003.

⁸ Fédération genevoise de coopération, *Augmenter l'aide publique au développement: une nécessité*, septembre 2003.

que la Confédération conduit ses activités de coopération envers les pays du Sud et de l'Est. Le présent chapitre présente les activités de la DDC et du seco envers les pays du Sud ; leurs activités à l'égard des pays de l'Est sont présentées dans le chapitre 3 du présent Annuaire.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, chap. 3, «Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI».

☐ *La Direction du développement et de la coopération (DDC)
et la division «Coopération économique au développement» du seco*

La DDC fait de l'aide bilatérale (en soutenant des programmes propres ainsi que ceux d'ONG du Sud, ou en participant au financement de programmes d'œuvres d'entraide suisses). Elle soutient également des programmes d'organisations multilatérales. Elle emploie près de 1200 personnes, en Suisse et à l'étranger. En 2003, le budget annuel s'est élevé à 1244 millions de francs. La division «Coopération économique au développement» du seco est compétente pour les mesures de politique économique et commerciale que la Suisse prend en faveur des pays en développement dans le Sud, ainsi que des pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Le seco emploie 50 personnes pour conduire les tâches relatives à la mise en œuvre des mesures économiques et commerciales et dispose d'un budget annuel de quelque 250 millions de francs. La DDC favorise une approche thématique alors que le seco privilégie une approche par instrument de coopération⁹.

La coordination de l'aide de la Suisse est assurée dans le cadre d'un partenariat renforcé entre la DDC et le seco, qui s'appuie sur : 1) un dialogue permanent sur les politiques ainsi que sur les activités opérationnelles en cours et en préparation ; 2) la formulation conjointe de programmes par pays ; et 3) une politique d'information commune.

La politique d'information commune s'est notamment concrétisée par la nouvelle formule du rapport annuel de la coopération suisse, publié sous la forme d'une brochure commune DDC-seco¹⁰, et par l'organisation conjointe de la journée annuelle de la coopération suisse, qui s'est tenue à Lausanne en août 2003 sur le thème «Rencontre avec le Vietnam : défis de la transition».

La création d'une telle structure de coordination a été souhaitée pour «permettre d'exploiter les forces respectives des deux offices et de faire jouer les complémentarités de leurs instruments respectifs»¹¹. Les politiques de ces deux offices sont présentées dans des documents d'orientations politiques : la *Stratégie 2010* de la DDC, publiée en 2000, et la *Stratégie 2006* du seco, présentée en 2002.

📖 **Annuaire 2003**, n° 1, *Stratégie 2006* du seco (2002), pp. 30-31 ; **2001**, *Stratégie 2010* de la DDC (2000), pp. 319-320.

La coopération au développement et l'aide humanitaire, ainsi que la politique de coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants, s'appuient sur deux bases légales : la *Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales* (1976) et son

⁹ Voir, plus bas, les points 2.3.2, «Thèmes prioritaires de la DDC», 2.4, instruments du seco, et 2.4.2, «Les principales nouveautés du message du 20 novembre 2002».

¹⁰ DDC, seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2002*, op. cit.

¹¹ seco, *Coopération au développement. Abrégé du Message sur les mesures de coopération économique et commerciale 2003-2008*, Berne, 2002.

ordonnance d'application (1977). La politique de soutien à la transition dans les pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants (CEI) est régie, quant à elle, par l'*Arrêté fédéral concernant la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est* (1995).

L'aide publique au développement est financée par des crédits de programme pluriannuels, au nombre de six, qui doivent être périodiquement approuvés par les Chambres fédérales :

- la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement ;
- les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement ;
- la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des banques régionales de développement ;
- l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods ;
- l'aide humanitaire ;
- le Fonds pour l'environnement mondial.

En 2003, le Conseil fédéral a soumis au Parlement deux messages relatifs à la coopération au développement : le *Message sur les mesures de coopération économique et commerciale (2003-2008)*¹², d'un montant de 970 millions de francs, et celui *concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)*¹³, de 4,4 milliards de francs, qui ont été traités par les Chambres en 2003¹⁴. Les messages relatifs à la coopération au développement contiennent un bilan de l'utilisation du crédit-cadre précédent, les orientations politiques et opérationnelles des différents programmes, ainsi qu'une nouvelle demande de crédit pour les quatre ou cinq ans à venir.

2.3. Coopération technique et aide financière de la DDC en faveur des pays du Sud

La coopération au développement fait partie intégrante de la politique extérieure de la Suisse. La Direction du développement et de la coopération (DDC) y joue un rôle central, puisque lui revient la responsabilité de la mise en œuvre de la coopération suisse sur le plan international, ainsi que la coordination avec d'autres services fédéraux. Sur la base de sa *Stratégie 2010*, la DDC se structure maintenant en six domaines, dont quatre se consacrent à la coopération avec le Sud, à savoir : 1) coopération bilatérale au développement ; 2) politique de développement et coopération multilatérale ; 3) ressources thématiques ; 4) service¹⁵. Ces domaines sont secondés par les divisions « Médias et communication » d'une part et « Personnel » d'autre part.

¹² Conseil fédéral, *Message sur les mesures de coopération économique et commerciale (2003-2008)* du 20 novembre 2002 (FF 2003 155).

¹³ Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)* du 28 mai 2003 (FF 2003 4155).

¹⁴ Un compte-rendu des deux messages est présenté ci-dessous.

¹⁵ Les deux autres domaines sont l'aide humanitaire et la coopération avec l'Est.

2.3.1 Nouveau Message sur la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)

En mai 2003¹⁶, le Conseil fédéral a approuvé le *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)*¹⁷ destiné au Parlement, qui demande l'octroi d'un crédit de programme de 4,4 milliards de francs en faveur de la coopération au développement avec les pays du Sud pour une période minimale de quatre ans. Ce montant de 4,4 milliards de francs, qui représente près des deux tiers de tous les fonds publics affectés à l'aide au développement, tient à la fois compte de la volonté du gouvernement de porter l'aide publique à 0,4 % du revenu national brut (RNB) d'ici 2010 et de l'état des finances fédérales. Lors de la conférence de presse, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, en charge du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), a reconnu que « le frein à l'endettement et le programme d'assainissement 2003 rendront l'objectif des 0,4 % extrêmement difficile ». Et de préciser que le nouveau crédit-cadre représente une hausse annuelle d'environ 3 % par rapport à la période précédente, mais que pour réaliser le but de 0,4 %, les moyens alloués devront augmenter de quelque 7,5 % par an de 2006 à 2010¹⁸.

La Communauté de travail des œuvres d'entraide a également constaté que « le montant proposé est certes plus élevé que par le passé, mais il ne suffira sans doute pas à atteindre l'objectif visé en matière d'aide publique au développement »¹⁹.

□ *Points forts du message*

Dans son message, le Conseil fédéral définit les modalités selon lesquelles la Suisse entend s'engager en faveur de la lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud par le biais de la coopération technique et de l'aide financière. Les trois premiers chapitres du message sont consacrés au phénomène de la pauvreté : aux différentes manifestations concrètes que cette situation peut occasionner, à ses causes, mais également aux moyens de les atténuer. La pauvreté est présentée comme un phénomène multidimensionnel, dont les facettes sont multiples et pas uniquement économiques. Et le message de préciser que « les efforts destinés à réduire la pauvreté doivent tenir compte du contexte institutionnel, de divers aspects du développement social, tels que la formation et la santé, ainsi que de la disponibilité et de la répartition des ressources. La coopération au développement vise aujourd'hui à créer un cadre qui permette aux pauvres de participer activement à la croissance économique sans laquelle vouloir atténuer la pauvreté serait illusoire ; elle veut leur donner les moyens de prendre part aux décisions et entend aussi accroître la sécurité pour les aider à surmonter les risques inhérents à la pauvreté. Enfin, pour atténuer la pauvreté et instaurer la sécurité pour tous, elle doit s'attacher à mettre en place un cadre politique et économique stable à l'échelle tant régionale que mondiale »²⁰. La participation

¹⁶ DFAE, *Contribution de la Suisse à la lutte contre la pauvreté*, communiqué de presse, 28 mai 2003.

¹⁷ Cf. note 13.

¹⁸ « Aide au développement : un crédit-cadre pour 2004-2007 moins ambitieux que prévu », *Le Temps*, 30 mai 2003 ; « Berne propose 4,4 milliards pour 2004 à 2007 », *L'Agefi*, 30 mai 2003.

¹⁹ Bruno Gurtner, « Crédit-cadre 2004-2007 : mieux, mais encore insuffisant », *Global +*, n° 2, 2003.

²⁰ Message du 28 mai 2003, *op. cit.*, p. 4156.

de la coopération suisse à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement y est également précisée (voir encadré).

Contributions suisses aux objectifs du Millénaire pour le développement

A l'occasion du Sommet du millénaire de l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'est tenu en septembre 2000, 147 chefs d'Etat ou de gouvernement, représentant au total 189 pays, ont adopté à l'unanimité la Déclaration du millénaire et toute une série d'objectifs de développement (objectifs du Millénaire pour le développement – OMD). Comme le souligne le message, «la coopération suisse n'est pas en mesure, ne serait-ce qu'en raison de ses ressources, d'honorer dans la même mesure toutes les recommandations des différents plans d'action internationaux. Elle prévoit d'examiner son engagement à la lumière des objectifs et des plans d'action internationaux et d'identifier dans quels domaines "l'avantage comparatif" de la coopération suisse au développement est le plus marqué, quelles activités suisses traditionnelles il convient de ce point de vue d'intensifier et lesquelles réclament plutôt d'être réduites au profit d'autres».

Considérant les objectifs fixés à l'échelon international, la Suisse entend mettre l'accent sur les points suivants :

- ❑ accentuer encore l'orientation des efforts bilatéraux et multilatéraux sur la réduction de la pauvreté ;
- ❑ promouvoir certains thèmes dans la perspective de la lutte contre la pauvreté : années internationales des montagnes (2002) et de l'eau (2003) ; prévention des conflits, sécurité et paix ; utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; thèmes du Sommet de Johannesburg (énergie, santé, agriculture et biodiversité) ;
- ❑ œuvrer au niveau national et international pour améliorer la cohérence entre les différents domaines de politique : renforcer la cohérence des systèmes économique, financier et environnemental nationaux et internationaux ;
- ❑ conclure de nouveaux partenariats, sur le plan national et international, avec des milieux non gouvernementaux (société civile, milieux économiques) et des organismes publics ;
- ❑ accroître les efforts d'information.

Source : Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007) du 28 mai 2003 (FF 2003 4155), pp. 4177-4178.

Le chapitre 4 du message présente le mandat de la politique de développement et les grands défis à relever : 1) le financement de la coopération suisse et son efficacité ; 2) les cas d'entrave à la réalisation des objectifs de la coopération au développement et les limites de l'usage de la conditionnalité politique ; 3) le défi que représentent les flux migratoires pour la coopération au développement ; et 4) les obstacles dans la mise en œuvre d'une politique de développement cohérente quand celle-ci est confrontée à d'autres domaines politiques. Les chapitres 5 (présentation du programme de travail pour les années à venir) et 6 (ressources de la DDC) font l'objet d'une présentation plus détaillée dans le présent chapitre.

Signalons encore la principale annexe du message qui rend compte de l'utilisation du 9^e crédit de programmes en faveur des pays en développement, approuvé en juin 1999. Ce rapport sur la coopération technique (1999-2002) résume par thème et par région les principales activités bilatérales de la DDC en y apportant une évaluation qualitative sous forme d'«enseignements retenus». La Suisse a également été très active sur le plan de la coopération multilatérale : le rapport rappelle l'adhésion de la Suisse aux Nations unies, le 10 septembre 2002, ses principaux engagements auprès des organisations internationales ainsi que sa participation à de nombreuses conférences internationales.

❑ *Ouverture d'un nouveau crédit-cadre (2004-2007)*

Le message soumis au Parlement demande l'ouverture d'un crédit de programme de 4,4 milliards pour la « continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement » de 2004 à 2007. Le montant demandé permettrait au Conseil fédéral de faire passer l'aide publique au développement de 0,34 % à 0,4 % du revenu national brut jusqu'en 2010, tout en tenant compte du frein à l'endettement et de la stratégie d'assainissement des finances fédérales. Le crédit prévu, destiné à la coopération avec les pays du Sud, couvre deux tiers environ des dépenses d'aide publique au développement. Le tiers restant est consacré à d'autres domaines, tels que l'aide humanitaire, la coopération avec l'Est ou les mesures économiques et commerciales de la coopération au développement²¹.

Tableau 7: DDC – montants et répartition indicative du 10^e crédit-cadre, engagements pour 2004-2007 (en millions de francs et en pourcentage)

	En millions de francs	En %
Programmes bilatéraux de la coopération technique et de l'aide financière	2 464	56.0
Contributions à des institutions et programmes multilatéraux	1 936	44.0
Institutions et programmes de l'ONU	600	13.6
Banque mondiale (AID)	1 060	24.1
Banques régionales de développement (Fonds)	240	5.5
Autres institutions et programmes multilatéraux	36	0.8
Total	4 400	100.0

Source: Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007) du 28 mai 2003 (FF 2003 4155), p. 4250.

Le tableau 7 reprend la répartition indicative proposée par le message du Conseil fédéral du 28 mai 2003. Toutefois, le Parlement a diminué le crédit-cadre de 200 millions de francs; celui-ci se montera donc à 4200 millions de francs²².

❑ *La coopération bilatérale au développement*

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, la DDC soutient des programmes de développement dans certains pays et certaines régions. La DDC a opté pour une concentration géographique; ses activités dans les pays du Sud visent ainsi 17 pays prioritaires et comprennent quelques programmes spéciaux. Les pays prioritaires sont les pays avec lesquels la DDC mène des programmes à long terme et d'une certaine envergure (dont le budget annuel se situe entre 8 et 10 millions de francs). Les programmes spéciaux concernent des programmes de portée restreinte, qui répondent souvent à des besoins ponctuels nés d'une situation transitoire ou qui ont un caractère exploratoire (projets pilotes). Compte tenu de la volonté du Conseil fédéral de porter la part de la coopération au développement à 0,4 % du revenu national brut, il est envisagé d'étendre progressivement le nombre de pays prioritaires à une vingtaine (tableau 8). Les programmes et des projets, réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale, sont conduits en partenariat au niveau gouvernemental ou local, par le biais d'organisations non gouvernementales. Selon le pays et les conditions qui y règnent, la DDC participe à

²¹ Voir, plus bas, le point 2.4, « Mesures de politique économique et commerciale du seco ».

²² Voir, plus bas, le point « Débats parlementaires ».

des projets dans les domaines suivants: bonne gouvernance, développement social, prévention des conflits, exploitation durable des ressources naturelles ainsi que création de revenus et d'emplois²³.


 **Annuaire 2003**, n° 1, description du principe de concentration géographique de la DDC ainsi que du choix des pays dits prioritaires (pp. 26-28).

Tableau 8: DDC – pays prioritaires, programmes spéciaux actuels et nouvelles zones d'activité envisagées

Région	Pays prioritaires	Programmes spéciaux	Pays envisageables
Afrique occidentale	Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad		
Afrique orientale et australe	Mozambique, Tanzanie	Madagascar, Rwanda, Afrique du Sud	
Asie du Sud	Bangladesh, Inde, Pakistan		Afghanistan
Asie du Sud-Est et Himalaya	Népal, Bhoutan, Mékong/Vietnam	Corée du Nord	Cambodge, Laos, Mongolie
Amérique latine	Amérique centrale/ Nicaragua, Bolivie, Pérou, Equateur	Cuba	Haïti
Moyen-Orient et Afrique du Nord		Palestine	

Source: *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)* du 28 mai 2003 (FF 2003 4155), p. 4212.

Deux tiers environ des moyens à la disposition de la DDC sont consacrés à cette aide. Les continents qui bénéficient le plus de l'aide bilatérale de la DDC sont l'Afrique et l'Asie/Proche-Orient.

Le gouvernement indien renonce à l'APD de certains pays

L'année 2003 aura été marquée par le renoncement du gouvernement indien à l'APD de certains pays. En effet, dans son discours sur le budget en février 2003, le ministre indien des Finances, Jaswant Singh, a annoncé le lancement d'une ambitieuse initiative indienne en faveur du développement, visant à fournir une aide à quelques pays en développement. Dans le cadre de cette initiative, l'Inde²⁴ se propose d'offrir un allègement de la dette à certains pays très endettés²⁵. Dans le même temps, le ministre a annoncé que son gouvernement souhaitait cesser recevoir des aides publiques au développement, à l'exception de celles provenant du Japon, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne ainsi que de la Russie, tout comme celles issues des organisations internationales. Le ministre suggérait que les autres donateurs concentrent dorénavant leur aide sur la société civile indienne. Cette annonce, qui a provoqué des réactions contrastées, tant en Inde qu'auprès des bailleurs de fonds, nécessite une mise en application progressive. La Suisse n'est qu'indirectement touchée par ces mesures, car la grande partie des 30 millions de francs suisses annuels fournis par la DDC, en tant qu'aide bilatérale, alimente des projets d'ONG indiennes et des réseaux d'acteurs du développe-

²³ DDC, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)*, version abrégée, Berne, 2003, p. 12.

²⁴ En février 2001, l'Inde est devenue le 27^e pays membre du Centre d'aide au développement de l'OCDE, rejoignant l'Argentine, le Brésil et le Chili, autres pays non membres de l'OCDE.

²⁵ PNUD, *La coopération Sud-Sud: clé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, communiqué de presse, 11 novembre 2003.

ment – dont le gouvernement – et pratiquement aucun projet impliquant un financement direct de l’Etat indien. L’aide de la Suisse correspond donc déjà, en grande partie, aux nouveaux critères formulés par le gouvernement indien²⁶.

Tableau 9: DDC – répartition indicative des programmes bilatéraux du 10^e crédit-cadre, engagements pour 2004-2007^a (en millions de francs et en pourcentage)

	En millions de francs	En %
Asie/Proche-Orient	740	30
Afrique	740	30
Amérique latine	296	12
Programmes sectoriels globaux	208	8
Programmes environnementaux globaux	98	4
Contributions à des programmes d’ONG	247	10
Autres mesures bilatérales	135	6
Total	2464	100

Source: Message concernant la continuation de la coopération technique et de l’aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007) du 28 mai 2003 (FF 2003 4155), p. 4251.

^a Ces différents programmes bilatéraux sont largement décrits dans le message du 28 mai 2003, pp. 4210-4229.

□ La coopération multilatérale au développement

Pour contribuer efficacement à résoudre des problèmes globaux et, parallèlement, à sauvegarder ses intérêts à long terme, la Suisse doit participer activement aux réseaux de la communauté internationale et aux processus de décision multilatéraux. Telles sont, en substance, les intentions du Conseil fédéral en matière de coopération multilatérale au développement présentées dans le *Rapport sur la politique extérieure 2000*.

La Suisse participe depuis de nombreuses années aux différents réseaux d’organisations internationales (système des Nations unies, institutions de Bretton Woods, banques régionales de développement)²⁷. Un de ses objectifs majeurs est de renforcer le *système multilatéral des Nations unies* (NU). Depuis septembre 2002, la Suisse est membre à part entière des Nations unies ; cette adhésion implique des responsabilités accrues pour la DDC. Les activités de la Suisse au sein de l’Assemblée générale et du Conseil économique et social se concentrent sur des aspects normatifs et systémiques, tandis que sa coopération avec les fonds et programmes de l’ONU pour le développement revêt un caractère essentiellement opérationnel. La Suisse soutient activement plusieurs des quelque 30 fonds et programmes de l’ONU pour le développement, à hauteur d’environ 90 millions de francs par an ; elle fait ainsi partie des dix plus importants bailleurs des programmes et fonds des Nations unies. Les organismes prioritaires sont le PNUD, l’UNICEF et le FNUAP, qui reçoivent ensemble près de 90 % des contributions helvétiques. Par ailleurs, la Suisse soutient l’ONUSIDA, l’OMS, l’UNIFEM, les VNU et la FAO.

La Suisse est membre des *Institutions de Bretton Woods*, soit du Fonds monétaire international (FMI) et du groupe de la Banque mondiale, depuis 1992. Le travail au sein du groupe de la Banque mondiale est une tâche commune de la DDC et du seco, qui comprend des activités statutaires, le dialogue politique,

²⁶ « Indien verzichtet auf bilaterale Entwicklungshilfe », *Neue Zürcher Zeitung*, 27. Juni 2003.

²⁷ Les activités multilatérales de la Suisse sont décrites, institution par institution, dans le message du 28 mai 2003, *op. cit.*, pp. 4229-4242.

des partenariats avec des institutions du groupe de la Banque mondiale, la gestion du groupe de vote et des activités de financement. Selon le message, le bilan de dix ans d'affiliation aux institutions de Bretton Woods est globalement positif. Le fait de diriger des groupes de vote mixtes auprès du FMI et la Banque mondiale a permis à la Suisse de valoriser, dans le travail et les stratégies de ces deux institutions, les principes politiques qui lui tiennent à cœur en matière de développement²⁸.

La Suisse contribue également aux *banques régionales de développement* et au *Fonds international de développement agricole*, qui constituent, aux côtés de la Banque mondiale, les principales institutions multilatérales de financement du développement. Le message précise les priorités que la Suisse entend donner à sa coopération avec ces organismes: 1) défense des intérêts et du rôle de la Suisse au sein des banques régionales de développement; 2) reconstitution de fonds et de capitaux (notamment pour les Fonds africain et asiatique de développement); 3) cohérence et coordination accrue entre les différents bailleurs dans la réduction de la pauvreté; 4) adaptation systématique des politiques sectorielles aux objectifs à long terme; et enfin 5) participation accrue des milieux économiques et du secteur privé²⁹.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, partie « Statistiques », tableau 3.5, « Contributions multilatérales suisses d'APD/AP, par organisations internationales ».

En 2002, la DDC a rendu publique sa stratégie multilatérale³⁰, qui précise les principaux objectifs de la Suisse pour les années à venir:

- contribution au renforcement du système multilatéral en y favorisant une meilleure coordination;
- valorisation des principes suisses de politique de développement au sein des organisations internationales;
- exploitation des synergies entre la coopération bilatérale et multilatérale de la Suisse;
- sélection des partenaires multilatéraux afin de permettre à la Suisse de faire valoir ses principes politiques en matière de développement et d'investir efficacement ses propres ressources dans le système multilatéral;
- appui actif aux pays partenaires afin que les pays en développement ou en transition les plus démunis puissent faire entendre leur voix au sein des institutions multilatérales;
- intégration de la société civile et du secteur privé dans tous les secteurs du système multilatéral;

La stratégie multilatérale de la DDC sera complétée par deux rapports stratégiques, rédigés en collaboration entre la DDC et le seco, se rapportant d'une part à la Banque mondiale, d'autre part au PNUD, principaux partenaires multilatéraux de la Suisse. Ces trois documents de base constitueront la stratégie multilatérale de la Suisse.

☐ *Débats parlementaires*

Les Chambres fédérales se sont prononcées sur l'arrêté fédéral concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des

²⁸ Message du 28 mai 2004, *op. cit.*, p. 4236.

²⁹ *Ibid.*, p. 4240.

³⁰ DDC, *Stratégie multilatérale de la DDC*, Berne, 2002.

pays en développement dans le courant de l'année 2003. Après discussions aux Chambres, le montant de 4,4 milliards de francs proposé par le Conseil fédéral s'est vu amputé de 200 millions.

Le Conseil national s'est prononcé en premier lieu lors de la session d'automne 2003, en acceptant la proposition de crédit du Conseil fédéral par 109 voix contre 23. Le débat a toutefois été nourri suite à la proposition du groupe UDC qui a tenté, en vain, de rabaisser le crédit-cadre à 3 milliards de francs (proposition rejetée par 127 voix contre 30). Le compromis du PRD, qui proposait une aide de 4 milliards, a aussi été écarté par 112 voix contre 58³¹.

Le Conseil des Etats a traité de cet objet lors de la session d'hiver 2003 et a accepté la proposition de sa Commission de politique extérieure de réduire de 200 millions de francs le crédit-cadre demandé par le Conseil fédéral et déjà approuvé par le Conseil national. L'argument de la majorité de la commission était d'ordre financier: «Il faut mettre en évidence le fait que le Parlement poursuit ses efforts d'économie de manière conséquente.» Et de considérer que «la substance même des programmes de la DDC, dont le crédit-cadre assure le financement, n'est pas touchée, puisque l'enveloppe financière proposée représente le maintien du statu quo net d'inflation»³². C'est à une large majorité de 27 voix contre 10 que le Conseil des Etats a accepté la proposition de diminuer le crédit-cadre de 200 millions de francs³³. L'objet est retourné au Conseil national, qui a finalement adhéré à la décision du Conseil des Etats par 94 voix contre 73. Seule la gauche s'est opposée à la coupe de 200 millions de francs.

2.3.2 Thèmes prioritaires de la DDC et documents stratégiques parus en 2003

Le développement durable et la réduction de la pauvreté constituent les tâches principales de la DDC, qui concentre ses activités sur des thèmes prioritaires, étroitement liés les uns aux autres et qui comportent des aspects transversaux (rapports hommes-femmes, questions environnementales, gouvernance, etc.). Périodiquement, la DDC publie des documents thématiques qui permettent de préciser ses objectifs selon les thèmes prioritaires. Les principaux thèmes abordés en 2003 ainsi que certaines publications parues cette même année sont succinctement présentés.

□ *Bonne gouvernance*

Pour la DDC, la promotion de la «bonne gouvernance» (bonne gestion des affaires publiques) vise à contribuer à la création d'un cadre propice au développement, dont les principaux éléments sont: renforcement de l'Etat de droit et droits de l'homme, répartition équitable du pouvoir et stabilité macroéconomique. Dans ce cadre, la DDC a présenté en juin 2003 sa nouvelle politique de *l'égalité hommes-femmes*³⁴, dont le message se résume ainsi: pour que la coopération au développement soit efficace, l'élimination des inégalités fondées sur le sexe revêt une importance essentielle et le rôle des femmes doit être renforcé et promu.

³¹ Conseil national, *Bulletin officiel*, 16 septembre 2003, disponible sur <www.parlament.ch>.

³² Commission de politique extérieure du Conseil des Etats, communiqué de presse, 31 octobre 2003.

³³ Conseil des Etats, *Bulletin officiel*, 15 décembre 2003, disponible sur <www.parlament.ch>.

³⁴ DDC, *Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes*, Berne, 2003.

«L'accès à l'information est le fondement de tout développement.» Sur la base de cette assertion, la DDC conduit une réflexion sur l'accès à l'information, sa production et sa diffusion. Deux brochures présentent la position de la DDC sur ces questions. La première, *Information et gouvernance*³⁵, expose les enjeux et les limites de l'accès à l'information, ainsi que quelques propositions d'intervention pour la DDC (soutenir les administrations désireuses d'améliorer l'accès à l'information, garantir l'accès à toute information pertinente, soutenir le pluralisme et l'indépendance des médias, etc.). La seconde, *Médias et gouvernance*³⁶, souligne le rôle des médias comme un des acteurs clés de la mondialisation et précise les types de soutien possibles pour les agences de coopération.

□ Accès aux technologies de l'information

La DDC est très impliquée sur le thème des *technologies de l'information*, considérant que «la connaissance constitue une ressource essentielle du développement. Son rôle est encore souligné par les potentiels de mise en réseau et d'échange d'informations qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication». Dans la perspective du premier Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dont la première phase s'est déroulée à Genève et la deuxième se tiendra à Tunis en 2005, la DDC a créé une «Division des TIC au service du développement», en anglais *ICT for Development (ICT4D) Division*. Cette division a le rôle de point focal pour la DDC et le gouvernement suisse dans le domaine des TIC au service du développement³⁷.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, point 9.1, «Sommet mondial sur la société de l'information, phase I»; **2003**, n° 2, *Société de l'information et coopération internationale. Development.com*.

□ Développement social

Les principes de base de la DDC en matière de développement social sont l'accès aux services primordiaux dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hygiène, ainsi qu'une participation des plus démunis aux processus politiques, sociaux et économiques (*empowerment*).

En novembre 2003, la DDC a présenté sa *nouvelle politique 2003-2010 en matière de santé*³⁸. L'objectif principal de la DDC dans le domaine de la santé est l'amélioration de la santé des couches de la population les plus pauvres et les plus vulnérables. Simultanément à la publication de sa nouvelle politique en matière de santé, la DDC lance un nouveau site Internet³⁹ qui présente et soumet au débat sa politique, ses priorités et ses programmes de santé dans les différents pays, ainsi que les documents fondamentaux dans ce domaine. Citons également la *Stratégie de lutte contre le sida*⁴⁰; la lutte contre le VIH/sida est en effet devenue l'un des thèmes principaux de l'activité de la DDC.

³⁵ DDC, *Information et gouvernance*, Berne, 2003.

³⁶ DDC, *Médias et gouvernance*, Berne, 2003.

³⁷ Pour de plus amples informations sur les activités de la DDC en matière de technologies de l'information et de communication: site DDC, <www.deza.admin.ch>, sous Thèmes prioritaires, >Savoirs et recherche, >ICT4D.

³⁸ DDC, *SDC Health Policy 2003-2010*, Berne, 2003.

³⁹ <www.sdc-health.ch>.

⁴⁰ DDC, *Stratégie de lutte contre le sida*, Berne, 2002.

□ Environnement

La préservation de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles sont indispensables pour préserver les fondements de la vie et le potentiel productif de la planète. La DDC s'engage pour que le capital environnemental soit compris sur les plans aussi bien local et national que global en tant que base indispensable de l'existence et pour qu'il soit inclus dans la planification du développement.

En 2003, Année internationale de l'eau lancée par les Nations unies, la DDC a parfait sa réflexion thématique et stratégique sur les questions touchant à l'eau dans le cadre du développement. Une brochure, *L'eau et le développement*⁴¹, définit la stratégie globale de la DDC dans le domaine de l'eau ; y sont précisées ses différentes compétences et activités. La publication est enrichie par de nombreux exemples concrets tirés des expériences de terrain de la DDC.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, point 10.3, « Année mondiale de l'eau, 2003 ».

□ Culture

En 2003, la DDC a décidé d'accorder une attention particulière à l'aspect culturel. « Dans l'esprit de son mandat, elle entend favoriser l'ouverture et l'épanouissement culturels dans le but d'intensifier les processus de transformation et de développement chez ses partenaires. » Pour concrétiser cet engagement, la DDC a décidé d'encourager les cultures locales de tous ses pays partenaires en y consacrant au moins 1% de son budget bilatéral. Ce pourcent culturel se réfère aux Principes de travail de la DDC dans le domaine culturel du 4 novembre 2002⁴².

□ Prévention et résolution des conflits

Considérant que les guerres engendrent pauvreté et misère et que les chances de développement sont nulles lorsqu'un conflit couve, la DDC accorde un rôle primordial au maintien de la paix et à la prévention des conflits dans la lutte contre la pauvreté. En février 2003, elle a présenté ses lignes directrices, sous la forme de dix principes, qui régissent son action en la matière⁴³.

□ Revenus et emplois

La DDC contribue à créer et préserver des revenus et des emplois. Sa contribution comporte diverses activités : promouvoir des règles économiques équitables, coopérer avec le secteur privé, encourager l'adoption et le respect de clauses sociales, garantir l'accès à l'éducation et à la formation, développer les connaissances et les technologies, créer et renforcer des institutions financières et des petites entreprises⁴⁴.

⁴¹ DDC, *L'eau et le développement*, Berne, 2003.

⁴² DDC, *La culture n'est pas un luxe. Coopération au développement : l'aspect culturel*, Berne, 2003. Y sont notamment présentés les Principes de travail de la DDC dans le domaine culturel du 4 novembre 2002 (pp. 24-26).

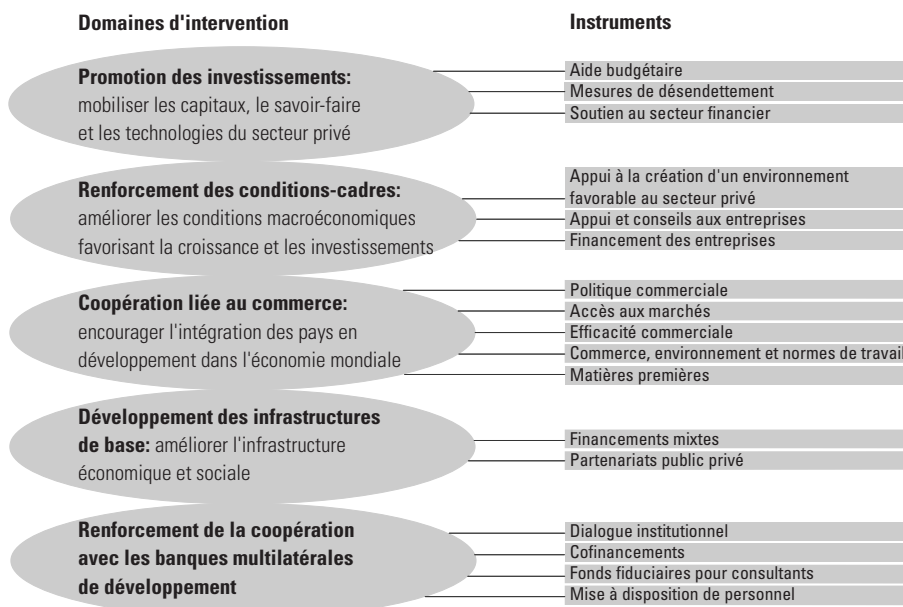
⁴³ DDC, *Développement de la paix. Lignes directrices de la DDC*, Berne, 2003.

⁴⁴ DDC, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)*, version abrégée, Berne, 2003, p. 6.

2.4. Mesures de politique économique et commerciale du seco

Les mesures de politique économique et commerciale représentent environ 15 % des dépenses consenties au titre de l'aide publique au développement (APD), et leur mise en œuvre est confiée au Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), du Département fédéral de l'économie (DFE). Les activités du seco sont organisées autour de cinq domaines d'intervention prioritaires, auxquels sont liés des instruments spécifiques (schéma A).

Schéma A: seco – domaines d'intervention et instruments



Source: seco.

2.4.1 Nouveau Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (2003-2008)

En novembre 2002, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales un *Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement*⁴⁵ et a proposé l'ouverture, pour une durée de cinq ans au moins, d'un 6^e crédit-cadre se montant à 970 millions de francs, qui inclut la poursuite des mesures de désendettement financées jusqu'ici sous le crédit-cadre du 700^e anniversaire de la Confédération. Le crédit demandé prend en considération l'objectif du Conseil fédéral de porter progressivement d'ici à 2010 les dépenses au titre de l'APD à 0,4 % du PNB. Cependant, les versements annuels auxquels donneront lieu les engagements pris sur la base du crédit-cadre se situeront, évidemment,

⁴⁵ *Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement* du 20 novembre 2002 (FF 2003 155).

dans les limites du budget approuvé chaque année par le Parlement. Le message fournit une répartition indicative de l'utilisation du 6^e crédit-cadre par secteurs d'intervention (tableau 10).

Tableau 10: seco – montants et répartition indicative du 6^e crédit-cadre, engagements pour 2003-2008 (en millions de francs et en pourcentage)

	En millions de francs	En %
Renforcement des conditions-cadre (aide budgétaire, mesures de désendettement, secteur financier)	295	30.4
Promotion des investissements (participation, prêts, conditions-cadre, assistance technique)	270	27.8
Développement des infrastructures de base (financements mixtes, partenariats public-privé)	180	18.6
Coopération liée au commerce (y c. coopération en matière de technologies environnementales)	170	17.5
Mesures d'exécution	35	3.6
Autres mesures	20	2.1
Total	970	100

Source : seco, *Message sur les mesures de coopération économique et commerciale (2003-2008)*. Abrégé, seco, Berne, 2002.

Le message évoque les changements intervenus dans la coopération internationale depuis 1996, ainsi que les défis actuels (chap. 1). Il rend compte de l'utilisation du 5^e crédit-cadre, dressant un bilan des expériences réalisées avec les différents instruments (chap. 2). La partie centrale du message expose les lignes directrices de la coopération future, ainsi que les politiques relatives à chacun des instruments qui seront mis en œuvre (chap. 4).

Le message réaffirme la volonté d'encourager une croissance économique durable dans les pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale. La lutte contre la pauvreté demeure au centre des préoccupations. L'approche poursuivie s'articule autour des axes suivants :

- soutenir la création de conditions-cadre favorables à une croissance durable et à la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser le développement du secteur privé, tout particulièrement des petites et moyennes entreprises ;
- promouvoir l'intégration dans le commerce mondial et encourager le développement durable ;
- développer des infrastructures de base performantes et durables ;
- renforcer la cohérence des politiques et améliorer l'efficacité de l'aide au développement.

Ces éléments font partie intégrante de la stratégie générale du seco⁴⁶ qui a été adoptée en 2002 pour renforcer le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les mesures de politique économique et commerciale.

□ *Utilisation des crédits et évaluation du 5^e crédit-cadre (1996-2002)*

Dans son message, le Conseil fédéral donne une vue d'ensemble et une évaluation de l'utilisation du 5^e crédit-cadre, ainsi qu'un aperçu de l'utilisation des moyens financiers. Initialement prévu pour une durée minimale de cinq ans

⁴⁶ seco, *Stratégie 2006*, Berne, 2002.

(1996-2000) et doté d'un montant de 960 millions de francs, le crédit-cadre a été épuisé sur une période de sept ans (1996-2002).

Engagements par instruments

Entre 1996 et 2001, les engagements se sont montés à 140 millions de francs en moyenne par année. Fin août 2002, le montant total engagé était de 771,3 millions de francs (tableau 11). Le motif évoqué dans le message pour justifier la durée de l'utilisation du crédit-cadre – pratiquement deux ans plus longue que prévu initialement – tient au fait que le temps nécessaire pour la préparation et la mise en œuvre des différentes mesures reporte le paiement des montants nécessaires. Une autre raison mentionnée est la décision du Conseil fédéral, en décembre 2001, de prolonger l'utilisation du 5^e crédit-cadre dans l'attente des résultats des évaluations des principaux instruments introduits en 1996, qui devaient permettre de définir les orientations du message de novembre 2002⁴⁷ pour le 6^e crédit-cadre.

Tableau 11: seco – répartition des moyens engagés par instrument durant la période 1996-2002, situation au 31 août 2002 (en millions de francs et en pourcentage)

	En millions de francs	En %
Aide à la balance des paiements	146.9	19.0
Promotion du commerce	120.8	15.7
Coopération en matière de technologies environnementales	44.0	5.7
Financements mixtes	67.5	8.8
Garanties engagées (dans le cadre de la SSFD)	19.5	2.5
Promotion des investissements		
Conditions-cadre et assistance technique	105.2	13.6
Participations et prêts	168.6	21.9
Mesures d'exécution	23.8	3.1
Sous-total	696.3	
Garanties de crédit (réserve pour engagement)	75.0	9.7
Total	771.3	100
Solde disponible du 31.8.2002 à mi-2003	188.7	
Total final à mi-2003	960	

Source: Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement du 20 novembre 2002 (FF 2003 155), p. 184.

Engagements géographiques

Le 5^e crédit-cadre ne fixait pas de directives particulières quant à la répartition géographique des moyens⁴⁸. Le continent d'intervention prioritaire de la coopération économique et commerciale demeure l'Afrique (53 %), suivie par l'Asie (34 %) et l'Amérique latine (13 %). A noter également que le seco, de par la nature de ses instruments, n'intervient en général pas directement dans les pays les moins avancés (PMA), mais ces derniers profitent tout de même d'une série de mesures régionales ou multilatérales.

⁴⁷ Message du 20 novembre 2002, *op. cit.*, pp. 184-185.

⁴⁸ Pour mémoire, rappelons la liste des pays prioritaires du seco: *Afrique*: Burkina Faso, Egypte, Ghana, Maroc, Mozambique, République d'Afrique du Sud, Tanzanie, Tunisie; *Amérique latine*: Pérou, Bolivie; *Asie*: Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Vietnam. A noter également l'accent spécifique mis par le seco sur un partenariat avec les Etats méditerranéens.

Tableau 12: seco – moyens engagés par région durant la période 1996-2002, situation au 31 août 2002 (en millions de francs et en pourcentage)

	En millions de francs	En %
Afrique	208.7	52.7
Amérique latine	50.5	12.9
Asie	132.6	33.8
Moyens engagés par région sur une base bilatérale	391.8	100.0

Source: Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement du 20 novembre 2002 (FF 2003 155), annexes, p. 245.

Tableau 13: seco – moyens engagés par catégorie de pays durant la période 1996-2002, situation au 31 août 2002 (en millions de francs et en pourcentage)

	En millions de francs	En %
Pays à faible revenu	281.7	36.5
Pays à revenu intermédiaire	110.0	14.3
Programmes régionaux et globaux	355.7	46.1
Mesures d'exécution	23.8	3.1
Total	771.3	100.0

Source: Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement du 20 novembre 2002 (FF 2003 155), annexes, p. 245.

^a Selon la classification du CAD, les pays à faible revenu se caractérisent par un revenu par tête d'habitant (PIB) inférieur à 760 dollars. Les pays à revenu intermédiaire sont ceux où les revenus par tête d'habitant se situent entre 761 et 3030 dollars (en 1998).

□ Evaluation générale du 5^e crédit-cadre

De manière générale, le message présente la réorientation des mesures économiques et commerciales instaurée par le 5^e crédit-cadre comme une «réorientation réussie»⁴⁹. Citons trois domaines d'activité du seco qui, durant la période 1996-2002, ont fait l'objet d'une réorientation ou réorganisation.

Les nouveaux instruments introduits dans le 5^e crédit-cadre

Le message de 1996 a introduit une réorientation des mesures de politique économique et commerciale, visant à développer de nouveaux instruments «novateurs», «permettant de tenir compte de manière ciblée de l'évolution des conditions-cadre internationales et des besoins des pays partenaires, ainsi que de soutenir plus spécifiquement les PME»⁵⁰. Ont été fondés en collaboration avec le secteur privé: la Société suisse pour le financement du développement (SSFD – *SDFC, Swiss Development Finance Corporation*), la Swiss Organization for Facilitating Investments (SOFI) et le Programme suisse pour la promotion des importations (*SIPPO – Swiss Import Promotion Program*). Diverses aides budgétaires ont également été octroyées pour quatre pays africains. Citons enfin des prises de participations dans des fonds de capital-risque. Suite aux premières expériences réalisées avec ces instruments (SOFI, SIPPO, aides budgétaires et participations aux fonds de capital-risque) ont été soumises à des évaluations externes, desquelles il ressort que «cette nouvelle approche a fait ses preuves»⁵¹. C'est sur la base de ces évaluations qu'il a été décidé de reconduire et consolider l'utilisation des instruments introduits en 1996⁵².

⁴⁹ Message du 20 novembre 2002, *op. cit.*, p. 162.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*, pp. 162-163.

⁵² Voir, plus bas, le point 2.4.2, «Les principales nouveautés du message».

Définition d'un cadre stratégique

Au printemps 2002, le seco a adopté sa nouvelle *Stratégie 2006* pour les années 2002-2006, axée en priorité sur la réduction de la pauvreté. Cette stratégie prévoit, entre autres, le développement de partenariats stratégiques, le renforcement du dialogue politique avec les pays partenaires, la promotion de la bonne gouvernance et la mobilisation de ressources privées, ainsi qu'une plus forte concentration géographique de l'aide.

Réorganisation administrative

En 1999, le seco a réorganisé la coopération au développement au niveau interne, notamment par la fusion des services pour la coopération avec les pays du Sud et de l'Est de l'ancien Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE). De même, la collaboration avec la DDC et les autres offices fédéraux a été intensifiée dans le cadre de la réforme du gouvernement et de l'administration. En 2000, le domaine de prestation «Développement et transition» du seco a été un des premiers services fédéraux à introduire un système de gestion de la qualité certifiée selon la norme ISO 9001⁵³. En 2003, dans le cadre de la réorganisation du seco, il a été renommé division «Coopération économique au développement».

□ *Débats parlementaires*

Les Chambres fédérales se sont prononcées sur l'arrêté fédéral concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de l'aide publique au développement et ont ainsi adopté le 6^e crédit-cadre proposé par le Conseil fédéral, d'un montant de 970 millions pour une période de cinq ans (2003-2008).

Le Conseil des Etats s'est prononcé en premier lieu lors de la session de printemps 2003 en acceptant la proposition de crédit du Conseil fédéral. Les débats ont toutefois porté sur le contexte général des finances de la Confédération et quelques parlementaires, dont Hans-Rudolf Merz (en ce temps conseiller aux Etats radical), ont insisté sur le fait que l'adoption d'un crédit-cadre permettait au Parlement, chaque année, de redéfinir le montant à prévoir pour l'année suivante, une certaine flexibilité pour limiter les engagements de l'APD restant ainsi possible. Le conseiller fédéral Joseph Deiss a rappelé aux conseillers aux Etats que le crédit-cadre soumis aux Chambres, initialement prévu pour une période de quatre ans, avait été étendu sur cinq ans pour répondre aux soucis de l'insérer dans le programme d'économie du Conseil fédéral pour la période 2004-2007. En votation finale, l'arrêté fédéral a été accepté à l'unanimité des 34 députés présents⁵⁴.

Le Conseil national a traité de cet objet lors de la session d'été 2003, en acceptant la proposition de crédit-cadre de 970 millions de francs, rejetant une proposition minoritaire qui proposait une diminution du crédit-cadre à 800 millions de francs. Mais le débat a également porté sur des questions de fond et quelques critiques et préoccupations ont été exprimées. Les premières concernent l'une des principales nouveautés présentées dans le message, à savoir la mise en place

⁵³ seco, *Message sur les mesures de coopération économique et commerciale (2003-2008)*. Abrégé, seco, Berne, 2002.

⁵⁴ Conseil des Etats, *Bulletin officiel*, 6 mars 2003, disponible sur <www.parlament.ch>.

de partenariats public-privé; la seconde, plus «traditionnelle», concerne les complémentarités entre le seco et la DDC. En votation finale, le projet a été accepté par 112 voix contre 33 (toutes issues des représentants de l'UDC)⁵⁵.

□ Réactions au 6^e crédit-cadre du seco

La Communauté de travail des œuvres d'entraide (CT) a rendu publique son appréciation du 6^e crédit-cadre du seco. La CT a salué certains instruments du seco, notamment le programme suisse de désendettement, ainsi que le programme de promotion des investissements privés dans les PVD, particulièrement l'encouragement de processus de production respectueux de l'environnement. Mais elle s'interroge sur les bénéficiaires de cet instrument: «Dans quelle mesure la promotion des investissements va-t-elle bénéficier aux entreprises suisses ou à celles des pays en développement?» L'ONG conteste également certains instruments; dans la ligne de mire des critiques, les partenariats public-privé (PPP). La CT relève les contradictions qui peuvent apparaître entre l'utilisation de fonds publics, d'APD en particulier, pour «assurer» des partenaires privés contre une série de risques, ces mêmes fonds pouvant être utilisés pour faciliter l'accès des populations les plus pauvres aux services (eau et électricité, par exemple) ainsi privatisés. Et d'affirmer qu'avec les PPP les bénéfices reviennent aux entreprises, alors que les risques sont à la charge de l'Etat⁵⁶.

2.4.2 Les principales nouveautés du message du 20 novembre 2002

Les principales nouveautés du message portant sur le 6^e crédit-cadre concernent cinq domaines d'activité.

□ La Stratégie post-Doha pour la coopération commerciale de la Suisse

La Stratégie post-Doha pour la coopération commerciale de la Suisse⁵⁷ présente le panel d'activités à mener dans ce secteur. La stratégie prévoit le renforcement du programme existant (politique commerciale, accès au marché, efficacité commerciale, commerce et environnement, produits de base), mais également son extension à de nouveaux thèmes qui prennent une place prédominante dans les négociations commerciales, tels que la propriété intellectuelle, la transparence des marchés publics et la promotion de la concurrence.

Comme le souligne le message, «l'assistance suisse en matière de coopération commerciale vise à appuyer les pays partenaires afin qu'ils puissent formuler leurs propres besoins, participer activement aux négociations et disposer des capacités leur permettant de mettre en œuvre les accords commerciaux internationaux [...]»⁵⁸.

Dans cet esprit, mentionnons le soutien de la Suisse à deux organisations, basées à Genève, qui ont pour objectif d'assister les représentations des pays

⁵⁵ Conseil national, *Bulletin officiel*, 4 juin 2003, disponible sur <www.parlament.ch>.

⁵⁶ Peter Niggli, «6^e crédit-cadre du seco. Quand l'économie fait de l'aide au développement», *Global +*, dossier, n° 4, 2002.

⁵⁷ Pour des informations relatives aux activités du seco en matière de coopération commerciale: <www.seco-cooperation.ch/entwicklungsarbeit/00486/index.html>. La *Stratégie Post-Doha* est disponible, en allemand uniquement, sur le site du seco: <www.seco-cooperation.ch/entwicklungsarbeit/00490/index.html>.

⁵⁸ Message du 20 novembre 2002, *op. cit.*, p. 217.

défavorisés auprès de l'OMC. Premièrement, le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL)⁵⁹, que la Suisse soutiendra jusqu'en 2007 à hauteur de 200'000 francs suisses par an. Deuxièmement, l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI), créée à Genève en 1998 par la Suisse. Le mandat de cette organisation consiste principalement à soutenir les représentants des PMA dans les négociations de l'OMC et dans les travaux des autres organisations internationales liées au commerce. A ses débuts, le seco finançait entièrement l'ACICI pour un montant d'environ 1,5 million de francs par an. L'ACICI a été transformée en une organisation intergouvernementale en décembre 2003. Dès lors, la contribution de la Suisse va diminuer de près de la moitié : 4 millions de francs sur cinq ans, soit 800'000 francs par an⁶⁰.

❑ *Participations du seco dans des intermédiaires financiers visant à améliorer le financement des entreprises privées*

«La création de conditions-cadre stables constitue une condition primordiale pour le renforcement du secteur privé et l'encouragement des investissements dans les pays partenaires. En complément aux mesures macroéconomiques, des mesures spéciales visant à améliorer les conditions générales pour les entreprises privées, plus particulièrement pour les PME, seront mises en place.»⁶¹ Ainsi, le seco apporte son soutien aux PME des pays en développement parce que, entre autres, ce sont elles qui créent la grande majorité des emplois, comme le souligne le chef du secteur «Promotion des investissements» du seco⁶². Les mesures développées ont pour objectif d'offrir aux PME locales une vaste gamme de services de financement et de les soutenir durant toutes les phases d'investissement, de production, de sous-traitance et d'échange commercial.

Pour permettre de mettre en œuvre la future stratégie en matière de financement des entreprises dans les pays en développement, le seco prévoit d'optimiser la gestion de son portefeuille de participation. «La possibilité de confier à une société externe de financement du développement, placée sous le contrôle de la Confédération, la gestion et le développement du portefeuille d'investissements du seco est à l'étude» (projet Swissfund)⁶³. Les principaux avantages, répertoriés par le seco, d'une société de financement placée sous contrôle étatique sont les suivants : 1) améliorer le suivi et la qualité des investissements réalisés ; 2) réinvestir les gains en capitaux et revenus provenant de la coopération au développement⁶⁴ ; 3) cofinancer des projets avec des entreprises privées ; et 4) optimiser la gestion financière.

⁵⁹ *Message concernant l'Accord instituant le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL)* du 15 janvier 2003 (FF 2003 996).

⁶⁰ *Message concernant la participation de la Suisse à l'Accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) en tant qu'organisation intergouvernementale* du 15 janvier 2003 (FF 2003 980).

⁶¹ Message du 20 novembre 2002, *op. cit.*, p. 209.

⁶² C. Barras, D. Wiedmer, «Des instruments innovants pour financer et améliorer la compétitivité des PME dans les pays en développement», *La Vie économique*, mai 2003.

⁶³ Message du 20 novembre 2002, *op. cit.*, pp. 248-252.

⁶⁴ Actuellement, les moyens investis par la Confédération dans des participations financières dans les PVD ou les pays en transition reviennent en Suisse sous forme de capitaux, d'intérêts, de dividendes ou de gains en capitaux. Cette situation est problématique d'un point de vue de politique de développement et ne permet pas à la Suisse de faire entrer ces fonds dans les statistiques de l'APD de l'OCDE. La création de Swissfund permettrait de résoudre deux problèmes : la société pourra réinves-

□ *La promotion des partenariats entre les secteurs public et privé*
(« public-private Partnership » – PPP)

Le seco veut davantage promouvoir la participation du secteur privé à la réalisation de projets d'infrastructure dans le cadre de la coopération économique avec les pays en développement. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des entreprises de services et de mobiliser des capitaux privés pour renouveler les infrastructures. Comme le souligne le message, « au vu de la demande en pleine expansion dans le domaine de la mise à disposition d'infrastructures de base, et tenant compte des ressources financières publiques limitées pour y répondre, il est important d'encourager le recours croissant des pays partenaires à des modalités privées de construction et de gestion de projet d'infrastructure en faisant jouer l'effet multiplicateur de l'aide publique au développement »⁶⁵. Les espoirs quant à l'impact de ces PPP sont grands. Dans un article paru dans *La Vie économique*, le chef du secteur « Financement des infrastructures » du seco précise que « les PPP doivent permettre à la population d'accéder plus largement à des services infrastructuraux de meilleure qualité et à un prix modéré »⁶⁶. Toutefois, l'auteur relève également les limites de l'instrument : « L'implication d'entreprises privées dans le processus de mise à disposition d'infrastructures recèle également des risques. » Et de préciser « que le rôle de l'Etat mais aussi celui des autorités de régulation doit être défini, de même que les mandats de prestations, les contrôles des résultats et la comptabilité ».

Le seco soutient la réalisation de tels projets de différentes manières⁶⁷ :

- il apporte son soutien à des services spécialisés, à même de fournir le conseil nécessaire à la création de conditions-cadre adéquates et en termes de réglementations ;
- il soutient aussi des mesures permettant d'identifier les PPP potentiels en matière d'infrastructure et de les mettre au point ;
- il prend des mesures diverses en vue de mobiliser directement les investisseurs privés (participation directe à des projets d'investissement, octroi de garanties pour des financements locaux, etc.) ;
- il a la possibilité de verser des aides financières non remboursables à des partenaires étatiques, dans les pays en développement.

A noter que ce nouvel instrument a suscité de nombreuses questions et réactions critiques, de la part des ONG, mais également lors du débat parlementaire au Conseil national⁶⁸.

□ *Le renforcement du secteur financier*

C'est par une double approche que le seco cherche à atteindre cet objectif, d'une part grâce au développement de systèmes financiers nationaux sains et

tir les flux en retour dans de nouveaux projets similaires et ces moyens financiers seront pris en compte dans l'APD (message du 20 novembre 2002, *op. cit.*, p. 249).

⁶⁵ Message du 20 novembre 2002, *op. cit.*, p. 229.

⁶⁶ W. Gruber, « Développer les infrastructures dans les pays en développement par des partenariats public-privé », *La Vie économique*, mai 2003.

⁶⁷ Pour des informations relatives aux activités du seco en matière de PPP : <www.seco-cooperation.ch/entwicklungsarbeit/00453/index.html>.

⁶⁸ Voir, plus haut, « Débats parlementaires » et « Réactions au 6^e crédit-cadre du seco ».

porteurs de croissance, et d'autre part grâce au renforcement du système financier international, en participant à des initiatives multilatérales ou multi-bailleurs de fonds⁶⁹.

□ *L'aide budgétaire*

La part de l'aide au développement sous forme d'aide budgétaire⁷⁰ est encore faible par rapport à celle liée à la réalisation de projets – selon les données de l'OCDE, 10 % pour la première et 70 % pour la seconde au niveau mondial – mais elle est en augmentation. La Suisse, qui y consacre 3 % de son APD, a été un des premiers pays à utiliser cet instrument. Les principales opérations suisses d'aide budgétaire ont lieu dans quatre pays africains (Burkina Faso, Ghana, Mozambique et Tanzanie), pays qui se sont engagés dans des programmes conséquents de réformes macroéconomiques et structurelles. Comme le précise un article de *La Vie économique*⁷¹, l'aide budgétaire est liée à un engagement ferme du gouvernement concerné à mettre en œuvre un programme de réformes conséquent. Dans les faits, cela se traduit par l'existence à la fois d'un programme macroéconomique négocié avec le FMI ou la Banque mondiale, qui devrait garantir la stabilisation macroéconomique, et d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) que les pays ont généralement élaboré dans le contexte de leur participation à l'initiative de la communauté internationale en faveur des «pays pauvres très endettés» (PPTE). Quelques principes clés régissent, théoriquement du moins, l'aide budgétaire générale : 1) elle privilégie l'appropriation par le pays bénéficiaire (puisque'il participe à la conception d'un programme de réforme économique); 2) l'accent est mis sur le partenariat et le dialogue politique avec les bailleurs de fonds; 3) l'aide budgétaire invite à une coordination entre bailleurs actifs dans le même pays. Mais, comme le relève l'auteur, l'aide budgétaire a également ses détracteurs, qui émettent des doutes sur son efficacité, arguant qu'il n'y a pas d'assurance que les fonds versés au budget de l'Etat financent des dépenses favorables aux populations les plus pauvres.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, pour les données statistiques concernant l'aide publique au développement, se reporter à la partie « Statistiques », chap. 3.

⁶⁹ Pour des informations relatives aux activités du seco en matière d'assistance technique au secteur financier : <www.seco-cooperation.ch/entwicklungsarbeit/00274/index.html>.

⁷⁰ L'aide budgétaire est dite *générale* si le budget de l'Etat central dans son ensemble en est le bénéficiaire, et *sectorielle* lorsque c'est un ministère particulier qui la reçoit. Au sein de l'Administration fédérale, ces programmes d'aide budgétaire sont répartis entre le seco, en charge de l'aide générale, et la DDC, qui met en œuvre l'aide sectorielle.

⁷¹ D. Meuwly, « Un intérêt croissant pour l'aide budgétaire générale », *La Vie économique*, mai 2003.

SOURCES

Publications d'organisations internationales

OCDE, communiqués de presse parus en 2002.

CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport annuel 2002*, Les Dossiers du CAD, vol. 4, n° 1, Paris, 2003.

Publications officielles suisses

Conseil fédéral, *Message concernant l'Accord instituant le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL)* du 15 janvier 2003 (FF 2003 996).

Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)* du 28 mai 2003 (FF 2003 4155).

Conseil fédéral, *Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement* du 20 novembre 2002 (FF 2003 155).

Conseil fédéral, *Message concernant la participation de la Suisse à l'Accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) en tant qu'organisation inter-gouvernementale* du 15 janvier 2003 (FF 2003 980).

DDC, *Développement de la paix - Lignes directrices de la DDC*, Berne, février 2003.

DDC, *Information et gouvernance*, Berne, 2003.

DDC, *La culture n'est pas un luxe - Coopération au développement : l'aspect culturel*, Berne, septembre 2003.

DDC, *L'eau et le développement*, Berne, 2003.

DDC, *Médias et gouvernance*, Berne, 2003.

DDC, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)*, version abrégée, Berne, 2003.

DDC, *Newsletter*, publiées en 2003.

DDC, *Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes*, Berne, 2003.

DDC, *SDC Health Policy 2003-2010*, Bern, 2003.

DDC, *Stratégie de lutte contre le sida*, Berne, 2002.

DDC, *Stratégie multilatérale de la DDC*, Berne, 2002.

DDC, *Un seul monde*, publiés en 2003.

DDC, seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2002*, Berne.

Parlement fédéral, *Bulletin officiel*, sessions parlementaires 2003.

seco, *Coopération au développement - Abrégé du Message sur les mesures de coopération économique et commerciale 2003-2008*, Berne, novembre 2002.

Presse et ONG

Global +, « 6^e crédit-cadre du seco. Quand l'économie fait de l'aide au développement », Dossier, n° 4, 2002; « Crédit-cadre 2004-2007: mieux, mais encore insuffisant », n° 2, 2003.

L'Agefi, « Berne propose 4,4 milliards pour 2004 à 2007 », 30 mai 2003.

La Vie économique (revue de politique économique édité par le seco, « La coopération économique au développement et le crédit-cadre 2003-2008 », dossier, mai 2003.

Le Temps, « Aide au développement: un crédit-cadre pour 2004-2007 moins ambitieux que prévu », 30 mai 2003.

Neue Zürcher Zeitung, « Zunahme der öffentlichen Entwicklungshilfe », 23. April 2003; « Armutsbekämpfung im globalen Interesse », 30. Mai 2003; « Indien verzichtet auf bilaterale Entwicklungshilfe », 27. Juni 2003.

SITES INTERNET

Comité d'aide au développement de l'OCDE: <www.oecd.org/dac>.

Direction pour la coopération et le développement (DDC): <www.deza.admin.ch>.

Secrétariat d'Etat à l'économie (seco): <www.seco.admin.ch>.

Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), division « Coopération économique au développement »: <www.seco-cooperation.ch>.

Abréviations

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ACWL	Centre consultatif sur la législation de l'OMC
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
AFF	Administration fédérale des finances
AGCS	Accord général sur le commerce des services (OMC)
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AHS	Aide humanitaire suisse
AID	Agence internationale de développement (BM)
AoA	Agreement on Agriculture (OMC)
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AP	Aide publique aux pays en transition et aux pays en développement plus avancés
APD	Aide publique au développement
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
APEC	Asia-Pacific Economic Cooperation
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (nouveau nom de la GRE figurant dans le projet de révision de la loi sur la GRE)
BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIE	Bureau international d'éducation (UNESCO)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais « WB »)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)
CAC	Convention sur les armes chimiques
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CDB	Convention relative à l'obligation de diligence des banques (Commission fédérale des banques et banques suisses)
CDD	Commission des Nations unies pour le développement durable
CDF	Cadre de développement intégré (BM)/Comprehensive Development Framework
CDM	Clean Development Mechanism (Protocole de Kyoto) (en français « MDP »)

CEI	Communauté des Etats indépendants
CEI-7	Groupe des sept pays les plus pauvres de la CEI (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan et Tadjikistan)
CFB	Commission fédérale des banques
CFE	Commission fédérale des étrangers
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CICDD	Centre international pour le commerce et le développement durable (en anglais « ICTSD »)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDSE	Coopération internationale pour le développement et la solidarité (alliance de 15 organisations catholiques d'Europe et d'Amé- rique du Nord)
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio
CMFI	Comité monétaire et financier international (Conseil des gouver- neurs du FMI)
CNC	Conseil des négociations commerciales (OMC)
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développe- ment (en anglais « UNCTAD »)
COP	Conférence des parties (UNFCCC)
CPI	Cour pénale internationale
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (BM et FMI)
CT	Communauté de travail Swissaid/Action de Carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas/EPER
DB	Déclaration de Berne
DCAF	Centre de contrôle des forces armées (Genève)
DCEE	Division pour la coopération avec l'Europe de l'Est (DDC)
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'éner- gie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
DTS	Droits de tirage spéciaux
EPER	Entraide protestante (Suisse)
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
FaFd	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAST	Early Recognition of Tension and Fact-Finding (DDC)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (en anglais « GEF »)

FF	<i>Feuille fédérale</i> , < www.admin.ch/ch/f/ff/index.html >
FfD	International Conference on Financing for Development (ONU)
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international (en anglais «IMF»)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
G7/G8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G8)
G10	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Taiwan, Islande, Israël, Liechtenstein, Japon, Corée, île Maurice, Norvège et Suisse) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture
G20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés
G24	Groupe des 24 pays les plus industrialisés du monde
G77	Dans l'ONU, groupe de 135 pays en développement (ayant conservé dans leur nom le nombre des pays fondateurs du groupe en 1964)
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GCSP	Centre de politique de sécurité (Berne)
GDF	<i>Global Development Finance</i> (BM)
GEF	Global Environment Facility (en français «FEM»)
GF-ATM	<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i> /Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GICHD	Centre international de déminage humanitaire de Genève
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (ONU) (en anglais «IPCC»)
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés
HIPC	Highly Indebted Poor Countries (en français «PPTTE»)
IANSAs	Réseau d'action international contre les armes légères
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (organisation américaine de droit privé à but non lucratif)
ICT4D	<i>ICTs for Development</i> , Division des TIC au service du développement (DDC)
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development (en français «CICDD»)
IDE	Investissement direct étranger
IDEAS Centre	International Trade, Development, Economic Governance, Advisory Services Centre (Genève)

IEO	<i>Independent Evaluation Office</i> /Bureau d'évaluation indépendant (FMI)
IFF	International Finance Facility
IIF	Institute of International Finance
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (nouveau nom de l'OFE, dès le 1 ^{er} mai 2003)
IMF	International Monetary Front (en français «FMI»)
IPC	Indice de perceptions de la corruption (Transparency International)
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change (en français «GIEC»)
iuéd	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
LARE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation
LEtr	Nouvelle Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
LICUS	<i>Low-Income Countries under Stress</i> /Pays à faible revenu en difficulté (BM)
LSEE	Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers
LTBC	Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels
MDP	Mécanisme de développement propre (Protocole de Kyoto) (en anglais «CDM»)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)
MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine (FMI)
MROS	<i>Money Laundering Reporting Office Switzerland</i> /Bureau de communication en matière de blanchiment (DFJP)
MSF	Médecins sans frontières
MWC	<i>International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families</i> /Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
NCCR	National Centers of Competence in Research
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NGLS	United Nations Non-Governmental Liaison Service
NOEI	Nouvel ordre économique international
NOMIC	Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication
NU	Nations unies
NZZ	<i>Neue Zürcher Zeitung</i>
OCHA	Bureau de l'ONU de la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODR	Office fédéral des réfugiés
ODT	Office fédéral du développement territorial
OED	<i>Operation Evaluation Department</i> /Département d'évaluation des opérations (BM)

OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFE	Office fédéral des étrangers (devenu IMES le 1 ^{er} mai 2003)
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFP	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (La Haye)
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais « WTO »)
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	Office suisse d'expansion commerciale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PA	Pays en développement plus avancés
PAB	Programme d'allègement budgétaire (Conseil fédéral)
PAM	Programme alimentaire mondial
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPTTE	Pays pauvres très endettés (en anglais « HIPC »)
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PVD	Pays en voie de développement
RFY	République fédérale de Yougoslavie (en février 2003, la RFY a changé de nom pour devenir la « Serbie-et-Monténégro »)
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < www.admin.ch/ch/f/as/index.html >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html >
SDFC seco	Swiss Development Finance Corporation Secrétariat d'Etat à l'économie

SIPPO	<i>Swiss Import Promotion Program</i> /Programme suisse pour la promotion des importations
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organisation for Facilitating Investments
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
SSFD	Société suisse pour le financement du développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIAL	Track Impunity Always (association suisse contre l'impunité)
UA	Union africaine
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNMOVIC	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i> / Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USS	Union syndicale suisse
VNU	Volontaires des Nations unies
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (2001)¹, actualisée

Partie I : Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée	Niger
Angola	Guinée-Bissau	Ouganda
Bangladesh	Guinée équatoriale	Rwanda
Bénin	Haïti	Salomon, îles
Bhoutan	Kiribati	Samoa occidentales
Burkina Faso	Laos	Sao Tomé et Príncipe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cambodge	Liberia	Sierra Leone
Cap-Vert	Madagascar	Somalie
Centrafricaine, Rép.	Malawi	Soudan
Comores	Maldives	Tanzanie
Congo, Rép. démocratique	Mali	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Erythrée	Mozambique	Tuvalu
Ethiopie	Myanmar	Vanuatu
Gambie	Népal	Yémen
		Zambie

Autres PFR – Pays à faible revenu (PNB par habitant <760 dollars en 1998)

*Arménie	Honduras	Nigeria
*Azerbaïdjan	Inde	Pakistan
Cameroun	Indonésie	*Tadjikistan
Chine	Kenya	+ Timor oriental
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Turkmenistan
Corée, Rép. dém.	*Moldavie	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
Ghana	Nicaragua	

PRITI – Pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (PNB par habitant 761-3030 dollars en 1998)

Afrique du Sud	*Géorgie	Papouasie-N ^{lle} -Guinée
*Albanie	Guatemala	Paraguay
Algérie	Guyane	Pérou
Belize	Irak	Philippines
Bolivie	Iran	Sri Lanka
Bosnie-Herzégovine	Jamaïque	St-Vincent et Grenadines
Colombie	Jordanie	Suriname
Costa Rica	*Kazakstan	Swaziland
Cuba	Macédoine (ex-Rép. yougoslave)	Syrie
Dominicaine, Rép.	Maroc	Thaïlande
Dominique	Marshall, îles	+ Tokelau
Egypte	Micronésie, Etats fédéraux	Tonga
El Salvador	Namibie	Tunisie
Equateur	Niue	+ Wallis et Futuna
Fidji	*Ouzbékistan	Yougoslavie, Rép. féd.

Zones sous administration palestinienne

¹ Il existe depuis janvier 2003 une liste actualisée (voir la 2^e partie de la remarque page suivante pour les changements intervenus en 2003). Puisque les chiffres de cet Annuaire se réfèrent à 2002, c'est la liste correspondante de l'année 2001 qui est ici publiée.

* Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des Etats indépendants (CEI).

+ Territoires.

PRITS – Pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (PNB par habitant 3031-9360 dollars en 1998)

+ Anguilla	Gabon	Panama
Antigua-et-Barbuda	Grenade	+ Ste-Hélène
Arabie saoudite	Liban	Ste-Lucie
Argentine	Malaisie	St Kitts et Nevis
Bahrein	Maurice	Seychelles
Barbade	+ Mayotte	Trinité-et-Tobago
Botswana	Mexique	+ Turks et Caïques, îles
Brésil	+ Montserrat	Turquie
Chili	Nauru	Uruguay
Cook, îles	Oman	Venezuela
Croatie	Palaos, îles	

PRE – Pays à revenu élevé (PNB par habitant > 9360 dollars en 1998)

Malte	Slovénie
-------	----------

Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)**PECO / CEI (Pays d'Europe centrale et orientale / Communauté des Etats indépendants)**

*Bélarus	*Lettonie	*République tchèque
*Bulgarie	*Lituanie	*Roumanie
*Estonie	*Pologne	*Russie
*Hongrie	*République slovaque	*Ukraine

PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)

+ Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Mariannes du Nord
+ Aruba	+ Falkland, îles	+ Nouvelle-Calédonie
Bahamas	+ Gibraltar	+ Polynésie française
+ Bermudes	+ Hong-Kong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
+ Caïmans, îles	Koweït	Taipei chinois
Corée, Rép.	Lybie	+ Vierges, îles (RU)
Chypre	+ Macao	

Remarques: Selon la politique adoptée par le CAD en 1993, la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD est composé de deux parties. Les examens périodiques, suivant des critères établis, peuvent conduire au fait que certains pays bénéficiaires soient transférés d'une partie à une autre, notamment de la Partie I à la Partie II (voir le rapport *Coopération pour le développement*, 1996, p. A101).

Les changements suivants sont intervenus en 2003:

Timor-Leste fait partie des PMA.

La Géorgie, la Papouasie-Nouvelle Guinée et l'Ouzbékistan sont classés comme pays à faible revenu.

La Chine, le Honduras, la Turquie et le Turkménistan sont classés comme pays à revenu intermédiaire tranche inférieure.

Le Costa Rica et la Dominique sont classés comme pays à revenu intermédiaire tranche supérieure.

Le Bahreïn constitue un pays à revenu élevé et Malte et la Slovénie font partie des pays en développement plus avancés.

Source: OCDE, *Les dossiers du CAD, Coopération pour le développement, développement international, rapport 2001, 2002*, <www.oecd.org/dac>.

+ Territoires.

* Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des Etats indépendants (CEI)